

Séance du 11 Mars 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_02

Objet : Débat des Orientations Budgétaires 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze du mois de mars à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Madame MUTELET	Ex	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	Ex	Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur DUPOUY		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	X	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE		Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	X	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIFY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL FABER	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
GDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	Ex	Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	X	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	X	Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	Ex	Madame DA COSTA	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				Monsieur TEISSIER		Madame PHILIPPE	
Madame REVAULT	Ex	Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS	Ex	Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON	X	Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	X	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	Ex	Monsieur MALDONADO	X	Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT		Madame BREAUD		GDC du Créonnais			
Monsieur BERTOLINI	Ex	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	Ex	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	Ex	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY		Monsieur MARTIN	
Monsieur BROUSTAUT	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER		Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLMIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
Madame TREBOUTTE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Castres-Gironde

Pouvoirs :

Madame MUTELET donne pouvoir à Monsieur TARBES
Madame FAVRE donne pouvoir à Madame BAGOLLE
Monsieur VIDEAU donne pouvoir à Monsieur BARGUE

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques BORDE

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 30	
<i>Suffrages exprimés</i> 33	<i>Pour</i> 30	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 03
<i>Date de convocation</i>	05 mars 2021		

Conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres en exercice jusqu'au 1^{er} Juin 2021.

Rapporteur : Monsieur AUBY

Vu l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel,

Vu l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui est venu préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) :

Art. 1er

La partie réglementaire du code général des collectivités territoriales est ainsi modifiée :
1° Après l'article R. 2312-2 du code général des collectivités territoriales, il est ajouté un article D. 2312-3 ainsi rédigé :

« Art. D. 2312-3. – A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

«1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations

financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

«2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

«3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Considérant que le Président doit présenter au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant que chaque délégué a reçu avec la convocation, les tableaux de synthèse des projets de dépenses et de recettes d'investissements et de fonctionnement 2021, le projet du budget annexe : redevance spéciale 2021 (annexés à la présente délibération) ainsi que le rapport d'orientations budgétaires 2021 comme suit :

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'environnement économique

Le contexte économique international et européen

⇒ Un contexte mondial marqué par la crise COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue difficilement, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une récession d'ampleur inédite au 1^{er} semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au 2^{ème} semestre, et ce partout dans le monde.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : +7,5%/T aux Etats-Unis après -9% au T2 et +12,5%/T en zone euro après -11,7% au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contamination. Au 4^{ème} trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à de nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau

retour en force des confinements, qui plus stricts qu'à l'automne économiques au 1^{er} semestre 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au 2^{ème} semestre.

⇒ Zone Euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre passant de -11,7 % T/T au 2^{ème} trimestre à +12,5 % au 3^{ème} trimestre. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au 4^{ème} trimestre, la 2^{ème} vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro s'est à nouveau contractée, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au 4^{ème} trimestre et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1^{er} semestre. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

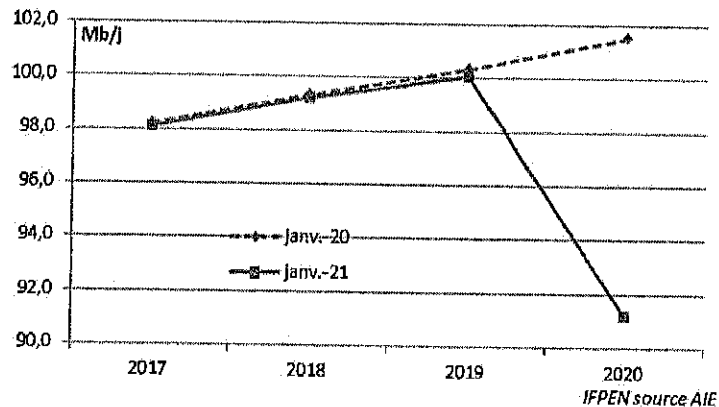
Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

⇒ **Le marché des produits pétroliers se redresse, alors que le marché du recyclage poursuit sa crise**

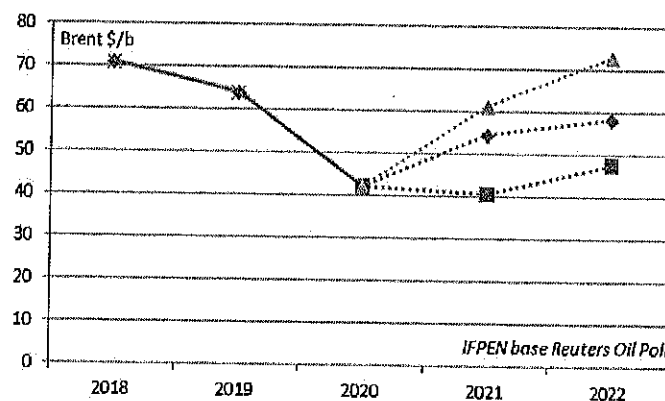
Le bilan pétrolier de l'année 2020 peut se résumer assez simplement : une demande mondiale en forte baisse dans les pays OCDE et non-OCDE, un ajustement de l'offre des pays non Opep+ (Canada, Royaume-Uni, Norvège, États-Unis) contraints par les conditions économiques et un ajustement volontaire rigoureux de l'offre des pays dit de l'Opep+ (pays Opep, Russie, Soudan et Oman). Ces ajustements ont permis d'éviter un trop fort excès d'offre face à une demande en recul en 2020 si l'on se réfère aux tendances anticipées avant la crise.



En s'accordant sur la réduction de leur niveau de production, les pays producteurs ont permis de soutenir les cours du pétrole à partir du mois de juin 2020. Ainsi, le bilan de l'année 2020 fait apparaître deux périodes bien distinctes : le premier semestre, d'une part, caractérisé par des excédents d'offre historiques et le deuxième semestre, d'autre part, marqué par un déficit offre/demande significatif.

L'évolution du prix du Brent (référence pour le prix du pétrole en Europe) traduit ces perturbations importantes avec une baisse de plus de 70 % entre janvier et avril, puis, sous l'effet de la contraction de l'offre, un doublement du prix pour atteindre environ 40 \$/b de juin à novembre. Le mois de décembre a été marqué par un nouvel accord Opep+ permettant de propulser le prix du pétrole à plus de 50 \$/b. En moyenne, le Brent s'est établi à 42 \$/b sur l'année, en recul de 35 % par rapport à 2019 (64 \$/b).

Les différents analystes interrogés fin décembre par Reuters anticipent, pour certains, une remontée du prix du Brent en 2021 qui se situerait entre 50 et 60 \$/b. D'autres envisagent plutôt une stabilité à environ 40/45 \$/b. Ces anticipations assez dispersées (+ 0 à 33 % par rapport à 2020) traduisent, la diversité des scénarios possibles en 2021. Les conditions de la mise en œuvre du dernier accord Opep+ font partie, avec l'efficacité des campagnes de vaccination, la géopolitique liée en particulier à l'Iran, l'évolution de la production issue des gaz de schiste ou la croissance économique mondiale (estimée en janvier par le FMI à +5,5 % pour 2021), des paramètres déterminants susceptibles d'influencer le prix cette année.



La crise sanitaire a exacerbé les difficultés du marché du recyclage

Depuis la fermeture des marchés asiatiques, le marché du plastique est en pleine crise. La chute des cours du pétrole du fait de la crise sanitaire en 2020 n'a pas permis de freiner cette tendance, le cours de la matière première brute étant moins chère que celle de la matière première secondaire (issue du recyclage).

D'autres branches ont également enregistré de fortes baisses comme les papiers, les cartons et les métaux ferreux. Compte tenu du poids relatif de ces deux branches, ces mauvaises performances explique la légère baisse de 0,2 % enregistrée pour l'ensemble des collectes.

La combinaison d'une baisse de la collecte, d'une saturation des usines de recyclage et d'un effondrement des prix se traduit par un recul de 20 % du chiffre d'affaires de la branche papiers-cartons. Et ce malgré le rebond du besoin en carton d'emballage survenu lors du premier confinement et durant l'année 2020 pour les expéditions des denrées alimentaires et des médicaments.

Dans le même temps, l'activité industrielle des verriers a été très fortement affectée par la crise sanitaire. La baisse de production a été sur le premier semestre 2020 de - 18 %, compte tenu des graves difficultés rencontrées sur leurs marchés domestiques ou à l'export (avec par exemple la très forte baisse des ventes de Champagne et les grandes difficultés des vins français à l'exportation, avec entre autres la crise profonde des vins de Bordeaux). Le bilan de l'année 2020 est très contrasté, avec une collecte en hausse et une production en baisse significative, ce qui a conduit à l'émergence d'excédents de verre par rapport aux capacités de recyclage de l'industrie verrière. Aussi pour la première fois, le prix de reprise du verre a diminué de 46% au 2nd semestre 2020 (de 24.37€/t à 13.21€/t). Ce prix de reprise à la baisse pour les trimestres 3 et 4 de 2020, s'accompagne par une actualisation désormais trimestrielle plutôt qu'annuelle.

En 2020, outre l'impact de la crise sanitaire, un sujet de fond devient vital pour les professionnels du secteur : assurer des débouchés aux matières recyclées.

Le contexte économique national

⇒ L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au 4^{ème} trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique a été moins fort qu'au 2^{ème} trimestre. La perte d'activité est attendue à - 4 % au 4^{ème} trimestre et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France.

⇒ D'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

⇒ Une inflation durablement faible

La forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

⇒ Un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3ème trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

⇒ Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

⇒ *Le retour en force du plastique à usage unique*

Mise en application dès janvier 2020 d'une part importante de l'interdiction des plastiques à usage unique :

- nouveaux articles en plastiques interdits à la vente : Coton-tige, verres, assiettes jetables.
- bouteilles d'eau plate en plastique dans les cantines scolaires également interdites.
- gobelets vendus vides par lot dans les supermarchés aussi interdits

Malgré cela, la pandémie et l'entrée en vigueur des gestes barrières ont suscité l'usage prépondérant du plastique à usage unique : masques jetables, gants, ... et également la recrudescence d'emballages jetables liés à l'augmentation des livraisons, du « click and collect » et de la vente à emporter.

Cette augmentation provoque des difficultés dans leur collecte, notamment avec une augmentation sensible de dépôts sauvages (masques jetés dans la nature par ex.) et dans leur traitement.

⇒ ***L'entrée en vigueur de la Loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire (AGEC)***

La loi AGECE (Lutte contre Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020 va donner lieu à 27 textes d'application (arrêtés, décrets) dont une ordonnance de transposition. Cette dernière, relative à la prévention et à la gestion des déchets, a été publiée le 29 juillet 2020 au journal officiel. Elle a pour objet notamment de transposer les directives de paquet économie circulaire de l'union européenne. Cette ordonnance a valeur réglementaire.

Objectifs de la Loi :

- Réduire les DMA de 15% à 2030 (base 2010)
- Réduire les DAE de 5% en 2030 (base 2010)
- Réduire les quantités de DMA admis en enfouissement en 2035 à 10%
- Augmenter le taux de recyclage ou réutilisation des DMA : 55% en 2025, 60% en 2030, 65 % en 2035

Cette ordonnance rappelle précisément que les producteurs et détenteurs de déchets sont soumis :

- au respect du principe de hiérarchie des modes de traitement (prévention, recyclage matière et organique, valorisation énergétique puis enfouissement),
- aux objectifs du code de l'environnement
- au principe de proximité.

Interdiction, sauf dérogation, de l'envoi en installation de stockage ou d'incinération de déchets collectés triés à la source

Possibilité pour les EPCI ou syndicats mixtes d'instaurer un système incitatif pour récompenser les collectivités qui fournissent les efforts de prévention et collecte sélective les plus significatifs

Les principaux résultats du Semoctom pour 2020

En 2020, le domaine d'intervention du SEMOCTOM est resté le même en étendue. Ainsi le territoire dessert 85 communes et reste composé de 7 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

Le bilan de l'année 2020 est évidemment bien particulier, le 1^{er} trimestre ayant été bousculé par l'annonce du confinement et toute l'année par cette crise sanitaire ayant donné lieu à la mise en place de mesures de sécurité sanitaire, de réorganisations successives pour adapter le service aux recommandations gouvernementales.

Une année bouleversée par la crise sanitaire de la COVID-19

A l'annonce du confinement par le gouvernement à compter du mardi 17 mars à 12h, les 6 déchèteries ont été fermées au public dès le mardi 17 mars au matin. En effet, durant cette période les déplacements des habitants devaient être le plus limité possible.

Dans le cadre d'une pandémie, un **Plan de Continuité d'Activité** (PCA) est obligatoire. Celui-ci est déterminé par le secteur d'activité du SEMOCTOM, à savoir la gestion des déchets ménagers, activité classée prioritaire durant les crises sanitaires. L'objectif : assurer la continuité du service public pour assurer la salubrité du pays.

A ce titre, la stratégie menée a été la suivante :

- Assurer la mission de service public en respectant les préconisations gouvernementales
 - o Maintenir les services de collectes des déchets
 - Les activités prioritaires : assurer les services de salubrité : la collecte des ordures ménagères et la collecte des biodéchets
 - Les services de collectes des déchets (recyclables et verre) seront maintenus au maximum des possibilités
 - Identifier les établissements desservis par le service et prioritaires du territoire : ex Ehpad, Hôpitaux...
 - o Adapter les collectes dans leur fréquence et leur forme, selon :
 - les données d'absentéisme du personnel, que ce soit en raison de maladie, de garde d'enfants ou d'absence de transport ;
 - la fermeture des exutoires : centre de tri, centre de valorisation, plateforme de compostage
 - o Maintenir les effectifs en présence en faisant respecter toutes les consignes de prévention et de précaution
 - Rappel des règles tous les matins au démarrage
 - Garantir les niveaux de stocks des EPI spécifiques (gel hydroalcoolique, masques...)
 - Organiser la disponibilité de tous les agents

Durant ce premier confinement et sur toute l'année 2020, **le service de collecte et traitement des déchets a été maintenu à 100%**. Aucune collecte n'a été supprimée ou réduite durant le confinement, du fait d'une part de la mobilisation des équipes de déchèteries (agents d'accueil et chauffeurs) pour renforcer les équipes de collecte, et d'autre de l'ouverture continue du centre de tri.

Les départs des collectes ont été modifiés, et ce changement perdure, avec un départ de 2 à 3 équipes toutes les 15 minutes, échelonnant ainsi les départs de 4h à 5h15. Cette organisation a permis de réduire les interactions et les rassemblements.

De plus, la distribution en matériel de protection des équipes a pu être réalisée sans interruption du fait d'un stock préexistant en masques et des commandes (masque, gel et gants) anticipées et régulières tout au long de l'année. Un lot de 1000 masques réutilisables a été fabriqué par une entreprise de Latresne en avril 2020. Cette fabrication a été homologuée par l'Afnor en CAT1.

Evidemment cette organisation a évolué avec le déconfinement et la réouverture progressive des déchèteries et des services d'accueil.

Les réouvertures des déchèteries se sont étalées à compter du 4 Mai pour 4 déchèteries acceptant uniquement les végétaux et jusqu'au 18 mai pour une réouverture totale des 6 déchèteries et de tous les flux.

Cette réouverture et l'affluence extrêmement importante a nécessité le recrutement de renforts pour y faire face tout en instaurant des règles d'accès (alternance des plaques minéralogiques) et ce jusqu'au samedi 6 juin.

L'état d'urgence sanitaire se poursuivant, l'organisation des collectes (départs cadencés) s'est poursuivie, le recours au télétravail renforcé également, n'impactant cependant pas la réalisation de notre mission de service public. Ces règles seront maintenues tant que l'état d'urgence sanitaire perdurera.

Au-delà de l'impact sur l'organisation, les effets sont multiples, évidemment financiers avec des surcoûts mais également des dépenses évitées, et sur le plan technique notamment avec les évolutions des tonnages 2020 qui seront présentées ci-après.

Bilan financier du COVID-19

Surcoûts en charge de personnel :	+120 k€
Collecte : Remplacement des agents vulnérables	46k€
Déchèterie : Recrutement de renfort du 6 juin au 11 juillet (2 agents / déchèterie)	+18 k€
Prime exceptionnelle versée aux agents pour leur mobilisation exceptionnelle	: 78 k€
Frais missions : pour éviter aux agents de collecte d'être à plusieurs en cabine, les rippeurs devaient rejoindre leur camion au départ de leur tournée, leurs frais de déplacement ont été remboursés	: 2 k€
Réduction des recours à l'interim et contrats par la mobilisation des agents de déchèterie lors du confinement	: -20k€
Réduction du nombre de visites médicales (annulation durant les périodes de confinement)	
	: -4k€
Achat de fournitures :	+30 k€
Masques	: 25 k€
Désinfectant, gel	: 2,5 k€
Matériel de protection (housses de protection des sièges de véhicules, visières, plexiglass...):	
	2k€
Besoins informatiques pour le télétravail (clé wifi, clés 4G, location ordinateurs)	: 2 k€
Communication (achat presse) :	+ 3 k€
Surcoûts COVID facturés par nos prestataires :	+ 20 k€
Dépenses non réalisées (communication et événementiel) :	- 56k€
Pertes de recettes pour annulation facturation aux professionnels :	- 81k€ (en recettes)

Au total 117 k€ de surcoûts et une perte de recettes de 81k€, soit un surcoût de 199 k€ pour l'année 2020.

La situation sanitaire a également impacté la mise en œuvre ou la conception de certains projets pour lesquels il n'a pas été possible d'engager des études ou de lancer des marchés.

Les projets reportés :

- La construction de la plateforme de Tresses
- Le démarrage de la conception de l'équipement de St Caprais de Bordeaux
- Un certain nombre de travaux en déchèterie

Les projets retardés :

- Lancement des travaux du centre de transfert : plus de 2 mois de retard
- Lancement de l'étude d'optimisation et de refonte : 2 mois de retard
- Le paramétrage et installation des logiciels Ressources Humaines et Finances : 6 mois

Autre impact majeur de cette crise sanitaire, le report des élections municipales et par conséquent des renouvellements des conseils communautaires et de l'assemblée délibérante du SEMOCTOM. Le comité syndical a pu se réunir le 31 juillet 2020 avec l'intégralité des délégués syndicaux et procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Les projets majeurs menés en 2020

1/ La collecte séparée des déchets alimentaires

Ce projet dont la préparation a débuté en mars 2019 a été lancé opérationnellement le 20 janvier

2020 avec la première collecte des déchets alimentaires.

Cette nouvelle collecte a été mise en place sur 3 communes du secteur de Saint Loubès, à savoir : Beychac et Cailleau, Saint Sulpice et Cameyrac et Saint Loubès, et dessert près de 17 000 habitants.

Ainsi à compter du 20 janvier 2020, les habitants de ces 3 communes bénéficient de :

- 1 collecte par semaine de leurs déchets alimentaires (dans un bac marron)
- 1 collecte tous les 15 jours de leurs emballages et papiers (bac jaune)
- 1 collecte tous les 15 jours des ordures ménagères résiduelles (bac gris).

L'équipement des foyers s'est échelonné de octobre 2019 à janvier 2020, et a permis d'équiper 85% des foyers. Les écoles, bâtiments publics, et professionnels le souhaitant ont également été équipés.

Durant le mois de février, les efforts ont été mobilisés pour améliorer les nouvelles tournées, s'assurer de leur réalisation par les équipages et la fin de l'équipement des foyers retardataires.

Le confinement a marqué l'arrêt de nos actions terrain qui auraient été nécessaires pour suivre les dysfonctionnements : bacs d'ordures ménagères ou bacs de tri à remplacer (taille trop réduite), informer et conseiller sur les règles de tri, alerter sur les comportements déviants (dépôts en dehors des bacs...), ...

Ce qui a provoqué de nombreux commentaires et des critiques envers ce nouveau service.

Toutefois, la collecte a été un vrai succès sur les 5 premiers mois avec des collectes de déchets alimentaires de 12 à 13 tonnes semaine, certainement un effet du confinement (et ce malgré la fermeture des écoles et restaurants). Les premières chaleurs ont provoqué l'apparition de désagréments (odeurs, asticots) très tôt dans l'année (dès le mois de mai), provoquant ainsi l'abandon du tri par de nombreux foyers.

Dès le début du mois de Juin, une équipe de 2 à 3 agents ont rencontré les habitants pour répondre à leurs remarques, équiper les foyers avec des bacs conformes à leur production, installer des bornes d'apport volontaire pour pallier aux désagréments des chaleurs....

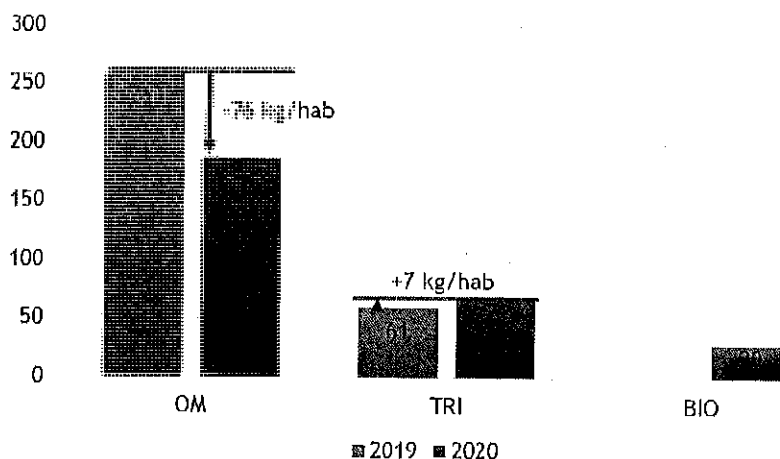
Au total, 211 situations ont été traitées en 2,5 mois de présence terrain.

Ainsi après une chute très importante des collectes durant les 2 mois d'été (5 à 6 tonnes/semaine), les tonnages ont progressivement augmenté jusqu'à la fin de l'année pour retrouver une collecte d'environ 9 tonnes par semaine et taux de présentation de 55% environ.

Les résultats de ce projet pour l'année 2020 sont tout de même excellents avec :

- Des tonnages de biodéchets de 29 kg/habitant
- Une augmentation du tri dans les bacs jaunes de + 7kg/hab (+ 12%)
- Une réduction des ordures ménagères de - 76kg/habitant soit - 29%
- Une réduction totale des déchets collectés en porte à porte de -13% (-40kg/habitant)

Evolution de la production de déchets en kg/hab en zone Biodéchets



2/ La feuille de route Economie Circulaire

Ce projet a démarré en septembre 2019 par la sélection du SEMOCTOM par l'ADEME afin d'être accompagné pour la mise en œuvre du référentiel Economie Circulaire. Ce référentiel, définissant 5 axes d'actions, a permis aux élus du SEMOCTOM de définir une stratégie territoriale autour de l'économie circulaire.

Avec 5 ateliers participatifs organisés entre octobre 2019 et février 2020, un état des lieux a été posé, une évaluation établie, des enjeux prioritaires définis, ainsi qu'une priorisation des actions à mener.

C'est ainsi que la feuille de route Economie Circulaire : Vers un territoire économe en ressources a été définie et portée à la délibération des élus le 10 Mars 2020.

Les orientations stratégiques identifiées

Renforcer la pédagogie et la formation autour des enjeux de l'économie circulaire

Auprès de tous les acteurs : habitants, élus, collectivités infra, entreprises, associations...

Pour faire prendre conscience des enjeux autour des déchets, réduire la distance entre les habitants et leur « poubelle » : pour engager le questionnement sur l'environnement, le climat, les déchets et leurs coûts de traitement. Traduire positivement les objectifs de réduction.

Accélérer la réduction des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers

En s'appuyant sur les filières à enjeux et sur les règlementations

Afin de réduire les impacts financiers des facteurs exogènes et gagner en marge de manœuvre financières pour développer de l'activité locale.

Proposer une gouvernance permettant de mobiliser les citoyens et tout le territoire

Elargie pour élaborer la stratégie et participative pour les actions

Permettre de responsabiliser tous les acteurs et de les inclure dans le développement des actions et des projets

Renforcer le lien avec les collectivités et engager des démarches de contractualisation

Pour engager autour de la performance environnementale et traiter des sujets délicats (dépôts sauvages, tarification incitative). Les communes sont les premiers acteurs de proximité avec lesquels nous nous devons d'interagir.

Saisir les opportunités

Soit pour améliorer rapidement notre action, soit pour traiter des sujets plus en limite de compétences

Ces orientations stratégiques auront comme critères de décisions de :

- Conserver une ambition environnementale au travers du respect des objectifs nationaux
- Garder une maîtrise équilibrée des coûts et de la pression fiscale
- Se positionner en facilitateur du développement économique

Des leviers prioritaires ont ainsi été déterminés :

- La réduction des déchets à cibler en priorité
- Favoriser la valorisation matière et organique
- Adapter le service et le différencier selon les situations

Ce travail a également été soumis à une labellisation avec audit mené par un cabinet mandaté par l'ADEME. A l'issue d'une sélection, le SEMOCTOM a été labellisé au 1^{er} palier du référentiel Economie Circulaire et fait partie de 16 territoires pionniers français.

3/ Travaux des centres de transfert et bâtiment de sur-tri

A la suite de l'incendie survenue en août 2018, une étude a été menée pour réorganiser les activités de transferts des déchets sur le site de Saint Léon. Accompagné par un AMO, le SEMOCTOM a défini son programme et a sélectionné son architecte MOE en octobre 2019.

Les travaux devaient être lancés et terminés en 2020, mais les effets de la crise sanitaire ont retardé

le planning.

Date de publication du marché : 05/03/2020

Date initiale de remise des offres : 27/03/2020 reportée au 22/05/2020 (période de confinement)

Date de notification des marchés : 01/07/2020

Début d'exécution des travaux : 07/07/2020, durée 8 mois

Date prévisionnelle de fin des travaux : 10/03/2021 (retard)

Montant des travaux : **3 924 884,42 € TTC**

Les principaux résultats d'exploitation

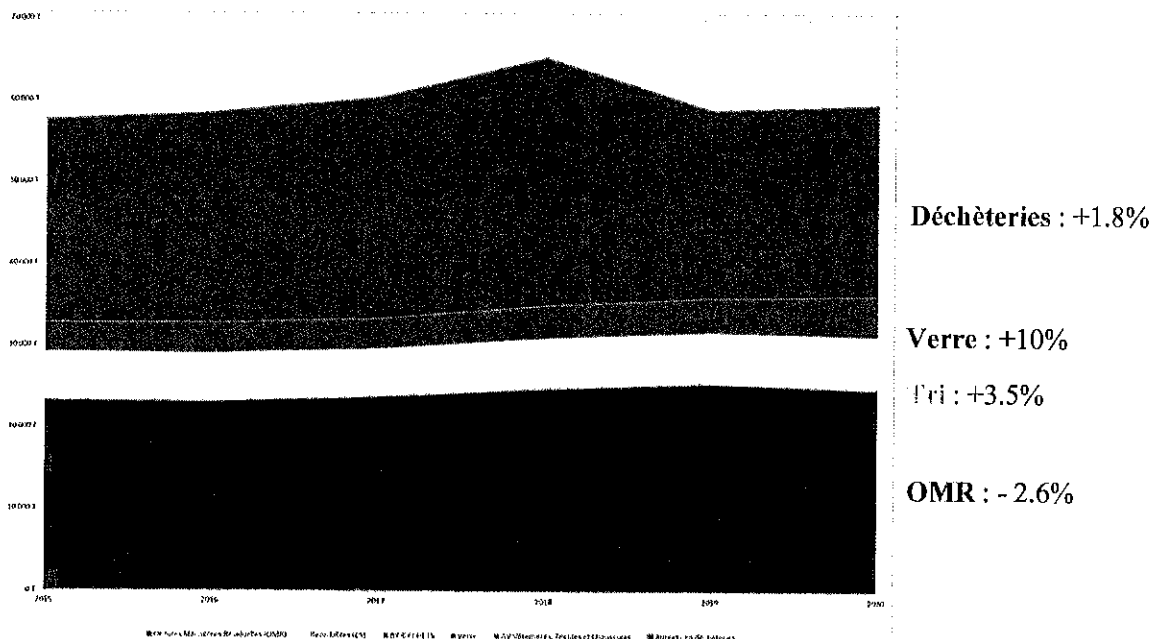
2020 a été caractérisée par des fluctuations importantes dans les collectes : 2 mois de fermeture des déchèteries, augmentations des collectes en porte à porte les premières semaines du confinement, forte augmentation des apports en déchèterie sur la période de déconfinement de mai à juillet 2020 avec l'effet nettoyage du confinement qui a permis le rangement des garages, caves, grenier, hangar, des travaux plus importants tout comme le jardinage avec la taille des haies.

Contrairement à ce qui aurait pu se produire, le temps du confinement n'a pas été le temps du changement de comportement avec par exemple le développement massif du compostage, broyage ; a contrario les brûlages de déchets verts ont été plus massifs durant cette période.

Les recettes en matière de revente des matériaux ont connu une évolution baissière importante en 2020, avec une crise durable des matériaux à recycler, notamment le papier et le carton, sachant qu'elle a également touché le marché du verre à recycler pourtant filière solide et fiable.

Malgré tout, les très bons résultats du secteur de Saint Loubès, tirent le territoire dans des tendances satisfaisantes sur tous les flux.

Le budget 2021 sera toujours soumis aux fortes hausses des coûts de traitement, à celles du coût du tri, cumulées toujours à la fragilité des cours des matériaux.



Des tonnages totaux en très légère hausse : 59 621 tonnes (58 922 t en 2019) soit une évolution de 1,2 %

La production totale des déchets a très légèrement augmenté +1.2%, ce qui est très satisfaisant au

regard des contraintes exercées cette année.

Les ordures ménagères ont baissé alors qu'elles suivaient une progression régulière depuis 3-4 ans. Le tri et la collecte du verre ont connu de très fortes augmentations du fait de la relocalisation de la consommation (fermeture des bars et restaurants). Les apports en déchèteries augmentent également mais dans une proportion raisonnable, tout en sachant que cette évolution masque les évolutions par flux très variées.

L'année 2020 avec la mise en place de la collecte séparée des biodéchets sur les 3 communes du secteur de Saint Loubès (17 000 habitants) a connu de résultats très satisfaisants. D'ailleurs, en analysant l'évolution du territoire hors secteur de Saint Loubès, les tendances observées sont diamétralement opposées.

	2020	% evol	évolution différenciée sur les territoire
OM	24 761	-2,66%	-28% sur le secteur CDC de St Loubès +2,9% reste territoire
CS	6 547	3,2%	+12% sur le secteur CDC de St Loubès -1,5% reste territoire
Biodéchets	412	-	
Verre	4 120	10,0%	

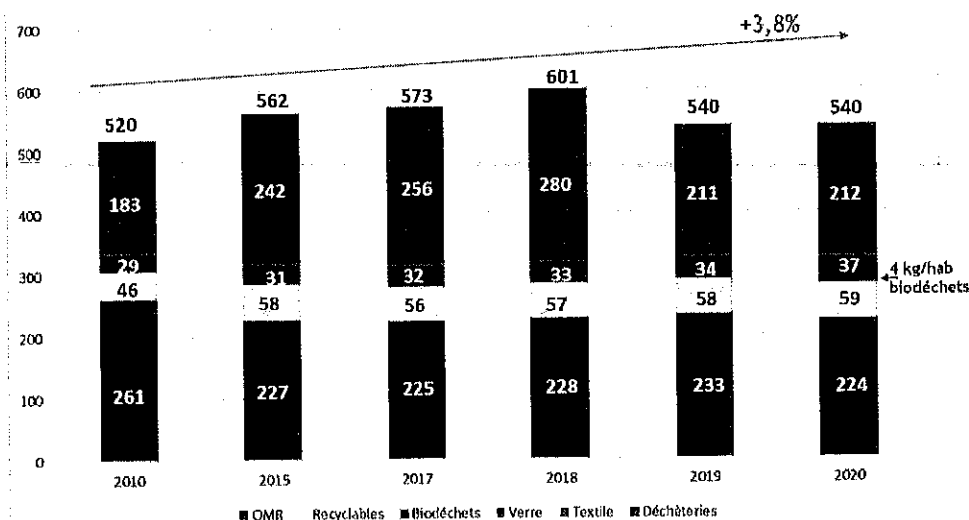
En effet, autant les 3 communes du secteur de Saint Loubès ont des tonnages en forte baisse pour les OMR + 28%, en forte hausse sur le tri +12% ; autant sur le reste du territoire, les OMR augmentent de +2.9% et le tri baisse de -1.5%

Il est donc à conclure que les résultats 2020 pour le SEMOCTOM ne sont satisfaisants que par les impacts de la collecte séparée des biodéchets mise en place en Janvier 2020.

D'autant que l'évolution de la population du territoire du SEMOCTOM est dynamique avec une augmentation de +1.3% en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population moyennisée	102378H	104122H	105511H	108628H	109052H	110509H
Evolution démographique	+1,2%	+1,7%	+1,3%	+3,0%	+0,4%	+1,3%

Le ratio par habitant sur la totalité des déchets se stabilise, 540 kg/habitant pour 601 kg/habitant en 2018. Mais on peut noter une évolution positive du tri et du verre et l'apparition des biodéchets (3,7 kg/hab rapporté à l'ensemble du territoire).



Après une baisse notable des DMA en 2019 (par l'effet du contrôle d'accès), leur niveau s'est stabilisé.

Les objectifs de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte étaient à produire à fin 2020.

Pour rappel :

- -10% des DMA en 2020 base 2010
- 55% en masse des DMA non dangereux non inertes recyclés en 2020.

	Base 2010	2015	2018	2019	2020
DMA en kg/hab	520.5	562.2	600.6	540.1	539.5
Résultats SEMOCTOM					+3.66%
Objectif LTECV				-10% à 2020 par rapport à 2010	
Objectif AGEC				-15% à 2030 par rapport à 2010	
Résultats SEMOCTOM				45.44%	46.62%
Objectif LTECV		55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020			
Objectif AGEC		65% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2025			

Bilan 2020 par rapport aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte :

Les 2 objectifs sont encore éloignés même si les tendances ont été fortement inversées essentiellement dues à la mise en place de 2019 du contrôle d'accès en déchèterie, du broyage dans les plateformes communales et de la collecte des biodéchets lancée en 2020.

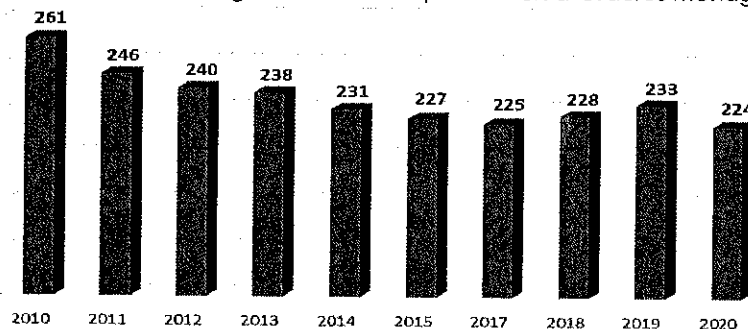
Dans le détail, les tonnages des différents flux connaissent des évolutions très différentes.

Le flux le plus important reste les ordures ménagères résiduelles et représente 42 % des tonnages collectés et traités. Après plusieurs années d'augmentation, les tonnages marquent un repli en 2020 exclusivement dû aux tonnages évités sur le secteur de Saint Loubès : -1286 tonnes en 2020 ; alors que le reste du territoire a produit 610 tonnes de plus.

Les ratios par habitant sont de fait en forte baisse en 2020, alors que la tendance était également à la hausse depuis 2016. Ce ration d'OMR par habitant aurait pu être de 237 kg/hab en appliquant l'évolution de +2.9% des tonnes collectées sur le territoire hors CDC du secteur de St Loubès.

OMR	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En t	24 722 T	23 545 T	23 382 T	23 255 T	23 092 T	23 732 T	24 803 T	25 436 T	24 761 t
Evol N/ N-1		0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,7%	2,8%	4,5%	2,55%	-2,65%
En kg/hab	261.25	237.65	231.23	227.15	221.77	224.92.	228.33	233.25	224.1
Evol N/ N-1		-1.04	-2.7%	-1.76%	-2.37%	+1,42%	+1,52%	+2,15%	-3,92%

Ratios en kg/habitant de la production d'Ordures ménagères depuis 2010



Les Recyclables collectés en porte à porte (et quelques bornes d'apport volontaire) et triés ont connu une augmentation de +3.5 % entre 2020 et 2019. Tout comme les ordures ménagères, cette forte hausse est à porter au crédit des gestes de tri de la CDC de Saint Loubès. En effet, ce secteur porté par la collecte séparée des biodéchets a trié 280 tonnes de plus (par rapport à 2019), alors que le reste du territoire relève une baisse de - 80 tonnes.

Ainsi l'augmentation de + 3.6% des recyclables en 2020 provient d'un effort de + 12% sur le secteur de St Loubès et d'une baisse de -1.5% des tonnages sur le reste des communes.

C'est ainsi que le ratio par habitant progresse également passant de près de 58kg/hab à 59kg/habitant.

Avec la crise sanitaire, la progression de la vente à distance et du « click and collect » renforce la proportion de cartons bruns dans les bacs jaunes. Avec pédagogie sur les coûts et l'application progressive du règlement de collecte, il serait judicieux de transférer ces cartons en déchèterie plutôt qu'en direction du centre de tri.

D'autre part, la qualité du tri s'est quelque peu détériorée et principalement en fin d'année atteignant un taux de refus de 21.9% alors qu'il était de 19.3% en 2019. C'est un indicateur qu'il faudra suivre et qui fera également l'objet de sensibilisation auprès des habitants.

Recyclables	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En t	4 325 T	5 079 T	5 012 T	5 953 T	5 988 T	5 919 T	6 190 T	6 323 T	6547 †
Evol N/N-1	+ 4,5%	-8,7%	-1,3%	18,8%	0,6%	-1,2%	4,6%	2,1%	+3.6%
En kg/hab	45,71	51,26	49,56	58,15	57,51	56,10	56,98	57,98	59.24
Evol N/N-1		-10%	-3%	17%	-1%	-2%	2%	1,7%	+2.2%

Les déchets alimentaires apparaissent dans les flux collectés en 2020.

Un total de 412 tonnes a été collecté sur les 3 communes du secteur de Saint Loubès pour un objectif initial de 550 tonnes. Malgré les difficultés rencontrées durant la crise sanitaire, les résultats sont très satisfaisants. Ces déchets alimentaires, une fois collectés, sont transférés du site de Saint Léon sur la plateforme de compostage de Saint Denis de Pile (SMICVAL). Ils font l'objet d'une valorisation organique produisant du compost utilisable en Agriculture Biologique.

Déchets alimentaires	2020
En t	412 T
Evol N/N-1	1 ^{ère} année
En kg/hab	29 kg/hab sur le secteur des 3 communes de St Loubès 3.7 kg/hab rapporté à l'ensemble du territoire

Le verre connaît une évolution constante entre 2010 et 2019, 2020 est une année hors norme avec une hausse de +10% des tonnages collectés. Cela peut s'expliquer par la relocalisation à domicile de la consommation du fait de la fermeture des cafés et restaurants du territoire et de la métropole. En effet les Cafés, Hôtels, restaurants (CHR) possèdent des filières dédiées pour récupérer le verre, leurs tonnages n'étant habituellement pas collectés par le service public.

Cependant, les impacts de la crise sanitaire sur le marché du recyclage du verre ont provoqué une baisse de -46% du cours de reprise de cette matière sur le second semestre. Prix de reprise de 24.37€/t 1^{er} semestre contre 13.21€/t 2^{ème} semestre

Verre	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En t	2 707 T	2 999 T	3 098 T	3 156 T	3 281 T	3 424 T	3 635 T	3 760 T	4120 †
Evol N/N-1	0,78%	2,04%	3,30%	1,87%	3,96%	4,4%	6,2%	3,4%	19.3%

En kg/hab	28,61	30,27	30,64	30,83	31,51	32,45	33,46	34,5	37,3
Evol N/N-1		+ 0,47%	+ 1,21%	+ 0,62%	+ 2,22%	+ 2,99%	+ 3,11%	+3%	+8,1%

Les flux en déchèteries sont en faible hausse et ce malgré tous les effets observés au sortir du confinement.

Les tonnages ont augmenté de 425 tonnes sur l'année, avec des records de fréquentation sur les mois de juin 20 480 passages (soit +27% par rapport à 2019) et de juillet 20 385 passages (soit + 17% par rapport à 2019).

Au total sur l'année, les tonnages apportés en déchèterie ont progressé de + 1.84% alors que la fréquentation a elle augmenté de + 4%.

Les déchets collectés en déchèteries représentent désormais 39 % du total des déchets collectés par le SEMOCTOM en 2020.

Déchèteries	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En t	17 352 T	22 457 T	25 172 T	24 803 T	25 736 T	27 039 T	30 327 T	22 979 T	23 404 t
Evo N/N-1	5,4%	17,7%	12,1%	- 1,5%	3,8%	+ 5,1%	+ 12,2%	-24,3%	+1.84%
En kg/hab	183,4	226,7	248,9	242,3	247,2	256,3	279,2	210,7	211.8
Evol N/N-1		15,9%	9,8%	- 2,7%	2,0%	3,7%	8,9%	-24,5%	+0.5%

Dans le détail, les variations sont très diverses selon les flux.

Dans les actions menées dans les déchèteries, celles de St Caprais de Bordeaux et de Tresses ont été équipées pour trier **le mobilier** les détournant ainsi des bennes bois ou des encombrants. Ce qui explique une augmentation très importante de ce flux de + 590 tonnes soit **+63.3%**.

On peut également noter **la baisse des végétaux de - 11%**, cette baisse est exclusivement du fait de la réduction des apports à la déchèterie de St Caprais et ce car le site Aquitilia situé en face de la déchèterie s'est équipé de ponts bascules. Ainsi tous les végétaux qui transitent par ce site : particuliers (collectés à la déchèterie), services techniques des communes et professionnels, sont pesés et identifiés. C'est l'effet contrôle d'accès appliqué aux végétaux. Ainsi les tonnages collectés à St Caprais ont diminué de -53%, alors que sur le reste du territoire les apports en végétaux ont augmenté de + 10%.

Bilan 2020 du contrôle d'accès :

74% des foyers sont équipés d'un SEMOCODE et 55% des foyers sont venus au moins une fois en déchèterie en 2020. Le nombre de passages moyen est de 6 par foyer pour une quantité de 600kg en moyenne.

119 foyers ont dépassé le seuil des 25 passages et 781 celui des 2,5 tonnes.

L'impact des plateformes de broyage compte pour un détournement de plus de 160 tonnes sur 2020. En revanche l'engouement reste présent là où elles sont ouvertes.

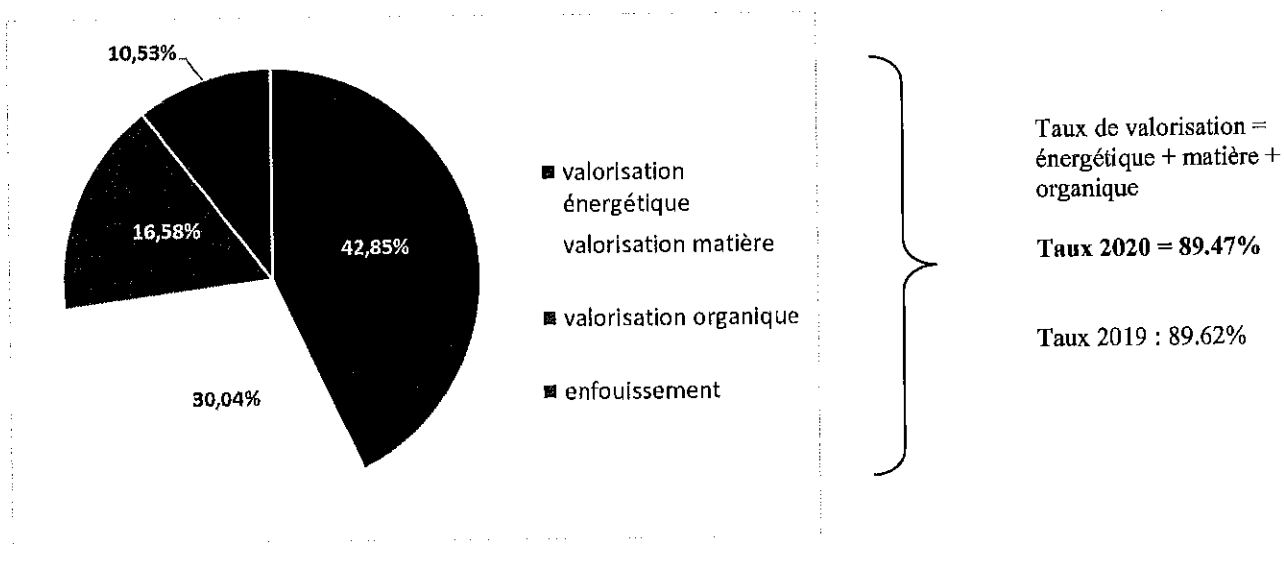
En 2020, 34 plateformes sont en fonctionnement (2 communes ont plusieurs plateformes), cela représente 28 communes équipées ou ayant accès à une plateforme ; 11 nouvelles sont en projets.

	2016	2017	2018	2019	2020	Evol N/N-1	Ratio kg/hab
Encombrants	8 194 T	7 953 T	8 450 T	5 395 t	5 531 t	+2.5%	50.1
Ferrailles	1 048 T	1 132 T	1 158 T	928 t	996 t	+7.3%	9
Gravats	1 771 T	1 844 T	2 288 T	1 874 t	2 522 t	+34.6%	22.8
Végétaux	10 619 T	11 717 T	13 594 T	10 650 t	9 441 t	-11.4%	85.4
Cartons déchèteries	622 T	549 T	556 T	398t	472 t	+18.6%	4.3

Bois	2 275 T	2 343 T	2 413 T	1 934 t	2 081 t	+7.6%	18.8
Meubles (DEA)	332 T	603 T	1 003 T	932 t	1 522 t	+63.3%	13.8
DEEE	750 T	749 T	692 T	561 t	540 t	-3.7 %	4.9
DDS	56 T	66 T	63 T	110 t	108 t	-1.8%	1
Déchets de plâtre		14 T	20 T	88 t	89 t	+1.1%	0.8
Batteries et piles	3 T	5 T	13 T	9 t	11 t	+20%	0.1
Huiles de vidange	56 T	55 T	57 T	44 t	48 t	+9.1%	0.4
Huiles alimentaires	4 T	2 T	3 T	5 t	5 t	+0%	0.04
Lampes néons	1 T	2 T	1 T	2,5 T	3,06 t	+23.9%	0.03
Radiographies	0,3 T	0,5 T	0,4 T	1,3 T	1 t	-3.2%	0.01
Livres, CD, DVD		1,6 T	9,6 T	21 T	1,51 t	-92.8%	0.01
Capsules Nespresso	5 T	3 T	6 T	10 T	9 t	-15%	0.08
Pneus				18 t	24 t	+30.6%	0.2
Cartouches et toner				0,95	0,95 t	0%	0.01

Le réemploi en revanche a été très impacté par les fermetures des zones de réemploi qui n'ont été réouvertes qu'à compter du mois d'Août 2020.

Le taux de valorisation se stabilise



L'incendie du centre de transfert : des coûts qui impactent encore les résultats financiers en 2020.

Cet événement survenu dans la nuit du 03 Août 2018 entraîne des coûts supplémentaires d'exploitation par la nouvelle organisation définie par la DREAL : transfert dans la journée des déchets collectés, stockage du bois en extérieur et aucun stock dans l'enceinte du centre de transfert autorisé.

Les tournées doivent être revues et cela entraîne des augmentations de kilomètres parcourus et des heures de travail supplémentaires. Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 414 000 € pour l'année 2020.

Il est toutefois important de noter qu'aucun impact n'a été perçu par les habitants durant toute la phase de réorganisation. Ainsi, la qualité du service public a été maintenue.

Les principaux résultats de gestion financière

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement chaque année, (seule année atypique : 2016 car toute la réparation du centre de transfert était en fonctionnement). Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2020 sont également en augmentation mais avec une tendance plus soutenue : +3,82 % (hors coûts suite à l'incendie).

Fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses Réelles	11 291 753€	11 857 821€	11 330 709€	12 265 859€	12 594 171€	12 935 088 €
Evol N/N-1	+5.2%	+5%	-4.4%	+8.2%	+2,68%	+ 2.71 %
DRF (hors coût incendie)	10 950 247€	10 844 665€		11 925 817€	12 060 239€	12 521 088 €
Evol N/N-1	+2%	-1%	+4.5%	+5.3%	+1,13%	+3.82 %

Cette augmentation des Dépenses réelles de fonctionnement (hors surcoûts de l'incendie) de 460 849 €, s'explique notamment par :

- La hausse du prix de l'incinération OMR + 12,88€/t soit + 319€
- L'augmentation des tonnages du tri +224t soit + 70 k€
- La prise en charge des frais supplémentaires des prestataires dus au COVID : +17k€
- Les coûts du cabinet CTR pour son travail d'optimisation fiscale = +60k€ (mais des recettes en +)
- Location d'une BOM robotisée (sur 6 mois) : + 38k€
- Maintenance : + 25k€
- Formations logiciels RH et Finances : + 21 k€
- Réduction des actions de communication et prévention : -61 k€

Concernant les charges de personnel, malgré les surcoûts liés à la pandémie, des dépenses ont été évitées, ce qui ramène l'évolution du chapitre 012 à + 39 k€

- COVID : remplacement et renfort pour la collecte et les déchèteries + 64k€
- Prime exceptionnelle de mobilisation pendant le 1^{er} confinement : + 78k€
- Impacts des Recrutements issue de la réorganisation : +36k€
- Remplacement des CLM + CMO : +95 k€
- Baisse des intérimaires par la mobilisation des agents de déchèterie : -153k€
- Baisse des assurances statutaires : -81k€

Mais des baisses notables sont à indiquer :

- Baisse des frais de carburant avec la baisse de 15 000 litres évités du fait de la fermeture des déchèteries et de km non effectués, à cela s'ajoute la baisse du prix au litre de 1,21l en moyenne sur 2020 soit une économie de 105k€
- Baisse des dépenses de communication et de prévention : annulation d'actions et d'évènements : -61 k€

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,71%, sachant qu'une part importante des dépenses supplémentaires (près de 50%) sont portées par l'augmentation des coûts du traitement et les surcoûts liés à la crise sanitaire. Les résultats techniques et la baisse du cours du pétrole ont permis d'atténuer ces impacts.

L'évolution des recettes de fonctionnement

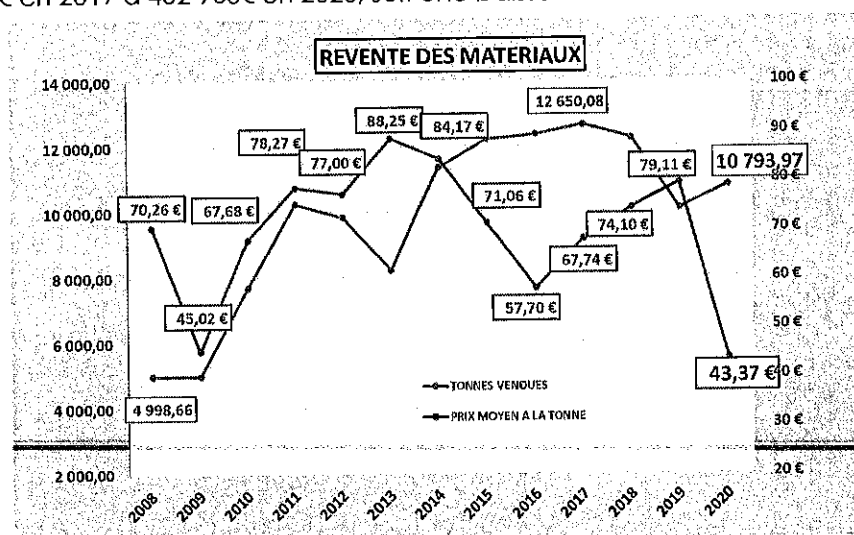
Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits

financiers) sont stables (-0.11%) en extrayant les primes de remboursement des assurances.

Fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes Réelles	12 196 891 €	12 165 706€	12 772 890€	13 327 216€	15 036 779€	14 200 235 €
Evol N/N-1	-1%	-0.26%	+4,28%	+4,34%	+12.83%	- 5.56 %
RRF (Sans rembt assurances)					13 702 444€	13 687 080 €
Evol N/N-1					+ 2.82%	-0.11 %

Nature des Recettes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution N/N-1
Vente Matériaux	715 606€	846 687€	913 346€	804 921€	452 966 €	-43.73%
Soutiens Eco-organismes	1 563 788€	1 617 066€	1 402 815€	1 608 587€	1 487 258 €	-7.54%
Redevances déchèteries + mise à disposition (caissons, bacs) + RS (budget annexe)	747 721€	803 744€	842 341€	846 684€	975 295 €	+27%
Participation CDC	8 928 566€	9 093 178€	9 409 912€	9 864 325€	10 552 121€	+6.97%
Atténuation des charges de personnel	121 969€	91 034€	72 791€	128 081€	113 948 €	+11.03%
Subvention ADEME + groupement de vente	70 520€	85 371€	109 985€	251 148€	-46 406 €	-131%
FCTVA			143 732€	3 040 €	2 184 €	-18%
TOTAL	12 537 082€	12 537 082€	12 894 922€	13 506 786€	13 537 366€	+0.22%

Malgré les très bons résultats en termes de recyclage, ceux-ci ne sont pas traduits dans les recettes du fait des chutes des cours des matériaux. Ainsi, les recettes de ventes des matériaux sont passées de 804 921€ en 2019 à 452 966€ en 2020, soit une baisse de -44%.



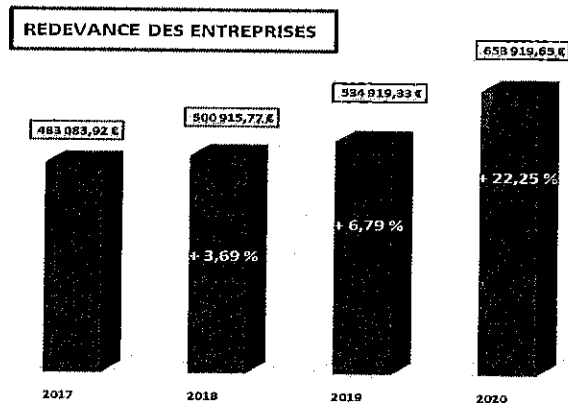
Budget annexe (ANNEXE 3)

Les recettes du budget annexe proviennent de la facturation des professionnels (Redevance Spéciale sur la zone TEOM et contribution des entreprises pour la zone REOM et RI) et des facturations pour le service de collecte et traitement auprès des bâtiments communaux.

Celles-ci sont en hausse de 119 803,01€, cette augmentation provient de la restructuration des contributions aux entreprises avec la refonte des tarifs de la Redevance Spéciale. Ces évolutions devaient intervenir en juillet 2020, mais aux vues des conséquences sur le tissu économique de la

crise sanitaire, les élus du SEMOCTOM ont souhaité retarder son entrée en vigueur au 4ème trimestre 2020. L'application également des mesures de soutien et d'annulation de la Redevance spéciale pour les entreprises frappées de fermeture administrative ont également réduit les recettes budgétées.

L'ensemble de ces mesures pèsent pour une réduction de 81 k€ sur les recettes. Malgré cela, on note une bonne évolution des recettes issues de la redevance spéciale : +22.25%.



En synthèse : On constate que, malgré les très bons résultats en termes de tonnages : augmentation du tri, baisse des OMR, le rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement reste soutenu du fait de l'augmentation par ailleurs des coûts de traitement des ordures ménagères. Evidemment l'année 2020 est totalement atypique avec des surcoûts liés à la crise sanitaire qui ont pesé fortement sur l'organisation et les dépenses.

De l'autre côté, les recettes de revente des matériaux chutent fortement et cette évolution perdurera dans les années à venir. Les recettes hors fiscalité sont fragilisées, c'est pourquoi il est important d'œuvrer à la réduction des tonnages collectés.

L'évolution de la participation des CDC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation des CDC	8 839 618 €	8 928 566 €	9 093 178 €	9 409 912 €	9 864 325€	10 552 120,84 €
Evolution du montant total de participation perçue	+0.5%	+1%	+1,8%	+3,5%	+4.8%	+ 6.97 %
Rappel augmentation des participations votée lors du budget	0%	0%	+1,5%	+1,5%	+ 4.07%	+ 4.97 %

La contribution des CDC a été très dynamique en 2020 d'une part du fait de l'augmentation votée au budget 2020 + 4,97% et d'autre part de l'évolution de la population qui a pesé pour +2% sur l'appel à produit.

Les investissements

Les investissements progressent chaque année en fonction des projets développés par le syndicat avec une politique de renouvellement régulier du parc roulant (BOM, caisson et BAV) afin de conserver un âge moyen du parc suffisamment jeune pour éviter des réparations trop lourdes.

En 2020, les investissements réalisés s'élèvent à 5 084 k€. Ce sont les travaux qui mobilisent une part

très importante des investissements réalisés pour 39% ; avec 1 813,27k€ de travaux pour les centres de transfert et de sur-tri de Saint Léon, 105k€ pour l'aménagement de la déchèterie de St Loubès et l'installation du 2^{ème} pont bascule, 107k€ pour la réalisation de la plateforme de dépôt des végétaux et gravats de St Germain du Puch, Les matériels roulants ont mobilisé 680k€ dont notamment l'acquisition d'une BOM bi-compartimentée pour la collecte des biodéchets et OM ou recyclables en alternance pour 309 k€, 2 semi-remorques FMA pour le transfert des ordures ménagères et encombrants pour 143,5k€

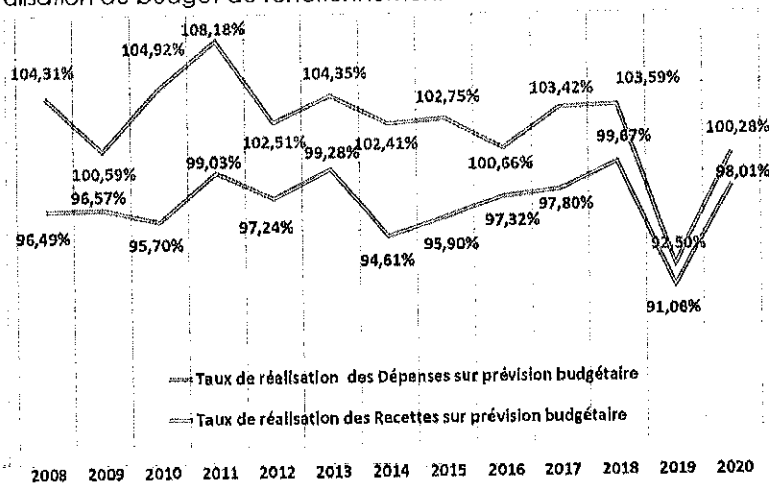
	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES REELLES (1)	2 878 549,78 €	2 405 387,80 €	2 472 101,74 €	3 886 709,42 €	6 015 997,64 €
Dont					
Dépenses d'équipement (cpt 20,21,23)	1 714 219,28 €	1 206 229,66 €	1 394 106,03 €	2 733 436,99 €	3 598 656,27 €
Dont matériel de transport (art. 2182 + 238)	452 640,00 €	445 829,31 €	391 727,66 €	1 256 278,97 €	634 928,65 €
Dont travaux (art. 2313)	349 220,19 €	- €	- €	152 766,73 €	1 729 149,35 €
Dont équipement contenants (bacs, composteurs)	378 372,53 €	409 357,76 €	311 123,68 €	363 653,52 €	445 544,30 €
Remboursement d'emprunt (capital)	1 045 428,50 €	1 080 266,14 €	1 077 995,71 €	1 132 134,64 €	1 330 761,37 €
Autres Dépenses	118 902,00 €	118 902,00 €	- €	1 137,79 €	86 580,00 €
Evolutions des dépenses	13,68%	-16,44%	2,77%	56,41%	29,72%

Un investissement important a été finalisé en 2020 avec l'achat du terrain de Saint Caprais de Bordeaux pour 117k€ en recherche depuis de nombreuses années. Il permettra de concevoir un équipement futur dédié au réemploi et à la réutilisation.

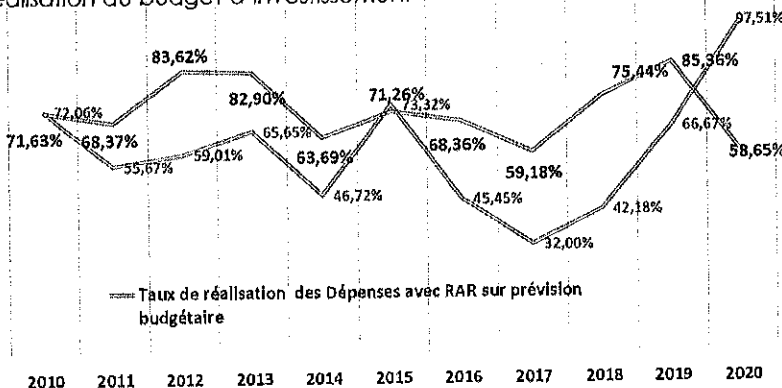
Les indicateurs financiers

La santé financière du SEMOCTOM est saine et satisfaisante du fait de l'impact de l'incendie. Les taux de réalisation en termes de fonctionnement sont satisfaisants, la baisse connue en 2019 est due aux excellents résultats du contrôle d'accès qui ont dépassé les prévisions budgétaires pourtant déjà en baisse. Les taux de réalisation en investissement sont moins bons en 2020, car de nombreux projets ont dû être reportés du fait de la crise sanitaire, les marchés n'ayant pu être lancés. Ces projets reportés sont d'un montant de près de 480k€.

Taux de réalisation du budget de fonctionnement



Taux de réalisation du budget d'investissement



Les ratios de taux d'épargne brute et de capacité de désendettement sont également satisfaisants compte tenu de l'impact toujours sensible de l'incendie de l'été 2018. Le taux d'épargne brute tutoie la barre des 8% qui reste la limite basse des ratios satisfaisants, et la capacité de désendettement augmente fortement passant de 7.3 années à 10 ans du fait de la mobilisation d'emprunt à hauteur de 5 273 k€ pour financer en partie les travaux de Saint Léon.

TAUX D'EPARGNE BRUT	2016	2017	2018	2019	2020
(Recettes moins Dépenses)/Recettes	8,77%	9,84%	6,77%	16,29%	7,98%
Satisfaisant de 8 à 12 %			Incendie CT le 03/08/18	Si virement remboursé à 1 334 k€ en investissement	
				7,04%	
CAPACITE D'ENDETTEMENT					
Encours de dette/Epargne brute	6,88 ans	6,33 ans	7,3 ans	3,06 ans	10,07 ans
Satisfaisant entre 10 et 12 ans - critique au-delà de 15ans				7,3 ans	

La gestion de la dette

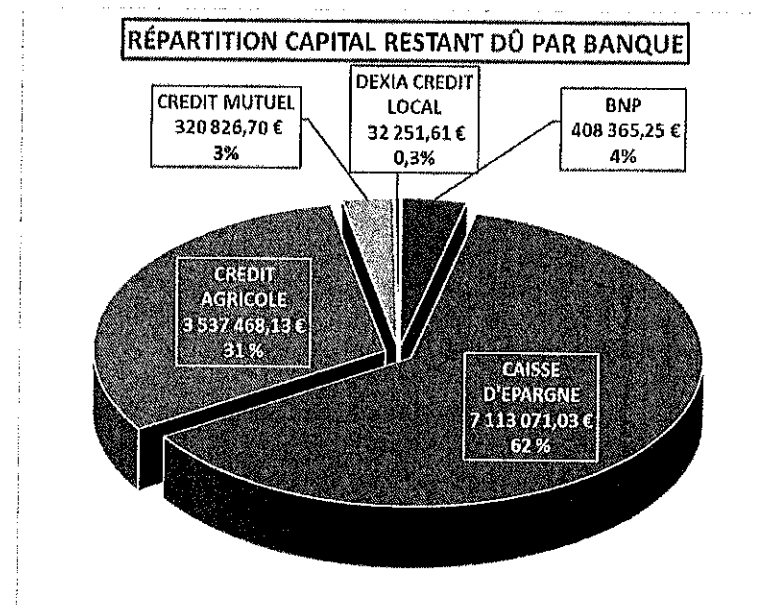
En 2020, les conditions de financement long terme sont restées très favorables, avec des niveaux de marges bancaires et de taux long terme qui se sont maintenus à des niveaux très compétitifs et une couverture importante des demandes de financements.

Malgré les impacts de l'incendie, le SEMOCTOM a pu trouver des financeurs avec de bonnes conditions. Toutefois, la demande systématique des indicateurs financiers des prêteurs et leur analyse montre toute l'importance de conserver une vigilance sur leurs niveaux.

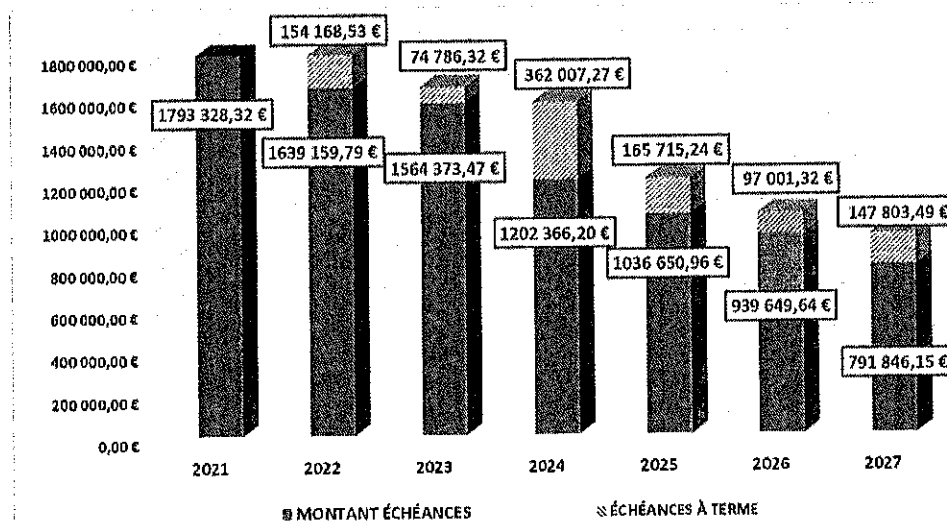
La répartition de l'encours de dette par prêteurs

L'encours de dette est assez réparti avec 2 prêteurs principaux la caisse d'épargne et le crédit agricole. L'encours restant auprès de DEXIA est un emprunt à taux maîtrisé sans effet toxique qui arrive à terme en 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 11,412 Millions d'€uros.



Extinction de la dette



Il apparaît qu'un niveau élevé d'échéance sera à terme en 2024, libérant une capacité d'emprunter pour l'année 2023 et suivantes.

En synthèse :

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire COVID-19 en impactant les dépenses de fonctionnement de l'organisation du service, l'équipement en matériel de protection, les achats de fournitures mais également à noter, des dépenses évitées notamment le carburant et certaines dépenses de communication. Les résultats techniques sont bons, du fait de la réussite de l'opération pilote biodéchets ce qui a permis d'atténuer les augmentations subies du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles.

Du point de vue des objectifs nationaux assignés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, ils n'ont pas été atteints et le SEMOCTOM a encore beaucoup à réaliser pour atteindre ceux programmés en 2025 et 2030 par la Loi AGEF.

Côté recettes, là encore l'effet crise COVID a maintenu la sinistrosité sur le marché des cours des matériaux. L'année 2020 se clôture avec une baisse des recettes issues de la revente des matériaux de -44%. Le niveau des recettes, issues de la redevance spéciale et des apports en déchèterie, n'est pas à la hauteur des prévisions, du fait des décisions prises en faveur du tissu économique du territoire ; mais elles restent en augmentation.

Le taux de réalisation des investissements est en net recul du fait du report de nombreux projets, non réalisables durant les périodes de confinement.

Un des impacts positifs, les taux d'intérêt restent très bas y compris pour des emprunts sur de longues durées, ce qui a permis de mobiliser la totalité des emprunts prévus en 2020 avec des conditions très intéressantes (emprunts sur 8 ans : 0.57 % - sur 15 ans : 0.89 % - sur 20 ans : 1.09 %).

Les ratios financiers restent satisfaisants et en évolution positive. Il faut cependant rester très vigilant car les marges de manœuvre financières ne sont plus et la capacité d'autofinancement est quasi nulle.

Aujourd'hui, les efforts de gestion seuls ne suffisent plus à contenir les dépenses à modèle de collecte identique, celles-ci n'auront tendance qu'à s'accroître en raison :

- De l'augmentation de la population et donc de la masse des tonnages en porte à porte
- De l'augmentation de la masse salariale nécessaire pour soutenir cette augmentation

- La hausse connue des coûts de traitement des OMR et de la hausse programmée de la TGAP
- Des recettes issues de la revente des matériaux structurellement à la baisse
- Une pression populaire pour maîtriser la fiscalité

C'est pourquoi une étude d'optimisation et de refonte du service de collecte a été lancée en octobre 2020 pour faire émerger les enjeux, identifier les leviers afin d'atteindre les objectifs nationaux à 2025 et 2030 tout en maîtrisant les coûts du service et la fiscalité associée.

Les principales orientations du Semoctom pour 2021

Les grands projets pour 2021

La crise sanitaire n'étant pas levée, les mesures de protection pèsent encore sur le fonctionnement du syndicat. Cependant, il est essentiel de poursuivre les projets et d'engager les orientations votées dans la feuille de route économie circulaire.

En effet, il est essentiel que le budget 2021 soit volontariste en matière de réduction des déchets, d'une part car les objectifs nationaux adressés pour 2020 n'ont pas été atteints ; et d'autre part pour réduire le poids du coût du traitement (principalement celui de l'incinération et de l'enfouissement).

Maos pour cela, il faudra fournir des efforts supplémentaires et ce budget ainsi que les actions prévues devront avoir un écho auprès de tous les élus locaux, des acteurs associatifs, et des citoyens pour efficacement et durablement réduire les déchets produits.

Projets stratégiques :

1/ Déclinaison de la feuille de route Economie Circulaire

A la suite de la validation de la feuille de route, il est désormais temps de la rendre opérationnelle en inscrivant les actions programmées pour atteindre les objectifs attendus.

Une partie des actions devront rejoindre l'étude refonte du service qui va établir des scénarios en concertation avec le territoire.

Cette feuille de route sera également à l'origine des planifications pluriannuelles en investissement et fonctionnement permettant de projeter le projet politique du SEMOCTOM à 2026.

2/ Etude refonte : vers une proposition de nouveau modèle de collecte des déchets

Cette étude lancée en octobre 2020 devra établir des scénarios pour transformer le dispositif de collecte actuel afin d'une part de répondre aux enjeux environnementaux nationaux (dont nous sommes encore loin) et d'autre part d'optimiser les coûts du service public pour une fiscalité maîtrisée.

Cette étude se déploie en 3 phases :

- Phase 1 : le diagnostic territorial qui a été partagé en comité de pilotage le 03 février 2021
- Phase 2 : concertation et contribution du territoire au travers de forums grand public et d'ateliers participatifs afin de faire émerger au travers des enjeux identifiés des leviers d'action acceptables par les habitants.
- Phase 3 : Modélisation des scénarios en déclinaison des leviers identifiés aux différentes étapes précédentes pour un choix politique attendu fin 2021. Les scénarios feront l'objet d'une évaluation technique, économique et financière pour alimenter les perspectives du SEMOCTOM.

3/ Construction de la plateforme de Tresses

Un terrain a été acquis en 2020 pour offrir un service supplémentaire aux habitants du SEMOCTOM afin de leur permettre de mieux gérer la fin de vie de leurs matériaux de déconstruction et d'offrir une solution de réemploi en faveur de l'économie circulaire.

Au-delà de nouvelles filières qui favorisent l'Ecologie Industrielle et Territoriale : plaques de plâtre (recyclage avec SINIAT à St Loubès), Gravats (tri et recyclage avec GTP à St Caprais de Bordeaux) ; de nouvelles filières seront mises en place pour favoriser en premier le réemploi et le

recyclage en construisant une matériauthèque : huisseries, carrelage, chutes de matériaux. En ce sens, une recherche de partenariats avec les associations locales sera réalisée.

Du côté des végétaux, il sera possible de trier les fractions ligneuses et les tontes, d'envisager la récupération de bois, caquettes, palettes. Un espace de broyage est prévu pour permettre aux habitants d'avoir accès à cette ressource et de favoriser le jardinage naturel.

Cette plateforme sera bien évidemment équipée du contrôle d'accès qui permet d'identifier les usagers et les apports de déchets, tout sensibilisant sur la réduction des déchets.

Le démarrage des travaux est prévu au 2^{ème} semestre 2021.

4/ Conception du lieu hybride de Saint Caprais de Bordeaux

L'objectif de cet équipement sera de promouvoir le réemploi et la prévention afin de réduire les déchets et faire changer le comportement des habitants et professionnels. Par l'émergence d'un tel écosystème, la création d'emplois, le développement d'activités autour de l'économie circulaire se développeront. Ici toutes les filières et même des expérimentations seront menées.

Saint Caprais de Bordeaux sera le lieu hybride mixant porteurs de projets, activités établies, laboratoires, voire pépinière d'entreprises et ainsi que le recyclage en tout fin de boucle.

Ce projet sera développé avec les porteurs de projets locaux déjà identifiés : Rizibizi (recyclerie), La Quincaille (quincaillerie sur du réemploi), La Plastiquerie (upcycling et réutilisation des plastiques), et d'autres en devenir ou à faire émerger : matériauthèque par exemple, filières de recyclage avancées (PVC, huisseries, polystyrène...).

A la croisée du Smicval Market, du village du réemploi, ce nouvel équipement devra remplacer la fonction d'une déchèterie pour massifier le réemploi et la réutilisation et porter à une part infime le traitement ultime de fin de vie des matériaux restants.

Sur 2021, il est prévu de faire appel à un groupement d'AMO pour concevoir ce lieu, faire appel aux porteurs de projets intéressés afin de lancer par la suite un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour un chantier fin 2022 à 2024.

5/ La fin de la construction des nouveaux équipements de transfert

Le marché de travaux doit se terminer en mai 2021.

Le quai de transfert gravitaire sera mis en service début mars 2021 et le bâtiment de sur-tri début Mai 2021. L'ensemble du chantier sera livré en Mai 2021.

Ces livraisons successives permettront de mettre en service ces nouveaux équipements et de revenir à une organisation optimisée et maîtrisée, mettant fin aux surcoûts lié à l'incendie, qui pèsent pour près de 34k€/mois. Ces surcoûts seront totalement supprimés à compter du mois d'avril 2021.

Les projets pour réduire les tonnages :

1/ Collecte des biodéchets auprès des gros producteurs

L'ordonnance du 29 juillet 2020, issue de la Loi AGEC permet de mettre en place une collecte séparée des biodéchets auprès des professionnels cela même si la collecte n'est pas encore effective pour les habitants et ce pour une durée de 5 ans.

Voyant les effets immédiats de la collecte séparée des biodéchets sur les 3 communes du secteur de St Loubès, il est programmé de mettre en place des circuits dédiés aux gros producteurs de biodéchets : écoles, restaurants collectifs, établissements de formation, EHPAD, ...

Ces tournées seront réalisées avec les moyens actuels de collecte des biodéchets.

Un objectif de détournement de 125 tonnes de biodéchets est défini.

2/ Information et communication autour du règlement de collecte

Après avoir délibéré le 17 décembre sur le règlement de collecte, l'année 2021 verra l'information et la communication autour de cet outil. Une approche progressive et pédagogique est souhaitée autant pour les habitants qu'auprès de nos équipes de collecte.

Il sera important de faire adhérer à ces nouvelles consignes pour permettre un meilleur tri et une orientation plus efficace des déchets vers les filières les moins coûteuses.

Objectifs ;

- Réduire les OMR par un meilleur tri des emballages et du verre : -50t
- Améliorer la qualité du tri pour réduire le taux de refus
- Orienter les cartons bruns vers les déchèteries : +70t

3/ Mise en service du bâtiment de sur-tri et tri renforcé en déchèterie

La livraison du bâtiment de sur-tri sera le point de départ d'une nouvelle activité : le sur-tri des encombrants.

A l'aide de la pelle mécanique, les erreurs de tri flagrantes seront réorientées vers leurs filières de recyclage : meubles, bois, ferraille, DDS... un objectif de baisse de 155 tonnes des déchets enfouis est fixé.

Cependant, ce sur-tri viendra en renforcement des consignes de tri appliquées à la source dans les déchèteries. Pour ce faire, un vaste accompagnement des agents de déchèterie sera mis en œuvre dès le recrutement du nouveau chef d'équipe. Le rôle des agents d'accueil est et devra s'orienter sur le contrôle du tri renforcé. Les déchèteries sont désormais toutes équipées de nombreuses filières, il est impératif de diminuer les tonnages enfouis. Objectif -9% sur 2021.

4/ Relancer les actions de réduction des déchets

L'année 2020 a vu de nombreuses actions et animations de terrain être annulées du fait de la crise sanitaire. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets a été totalement numérique autour de vidéos de promotion d'actions et de partenaires locaux.

L'objectif de cette année est de réinvestir le territoire avec des animations en présentiel :

- Organisation de formations au compostage
- Poursuite de l'accompagnement des plateformes de broyage et formation à la Gestion Différenciée des espaces verts
- Lancement de tests avec des familles sur les couches lavables
- Animations prévues pour la SERD 2021

Les projets pour améliorer le fonctionnement :

1/ Mise en service du suivi du temps de travail et Changement des outils financiers

Ces nouveaux outils seront opérationnels mi 2021. Le suivi automatisé permettra une meilleure planification du temps de travail pour améliorer notre organisation, réduire les remplacements lors des congés et répondre à la réglementation du respect des 1607h de travail.

Concernant la partie Finances, ce logiciel permettra de décentraliser l'exécution du budget par les services gestionnaires, de renforcer la responsabilisation des responsables et chefs d'équipe tout en sécurisant les engagements. Un suivi de l'exécution sera partagé plus régulièrement avec les services et la Direction Financière.

2/ Finalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

L'évaluation des risques professionnels a été menée en 2019, mais n'a pas pu être déclinée en 2020. De plus la partie de l'évaluation des risques psycho-sociaux n'était pas intégrée.

Un accompagnement avec un cabinet d'études est en cours depuis janvier 2021 pour finaliser le Document Unique et prescrire le plan d'actions associé afin de réduire les accidents du travail, les troubles musculo squelettiques et prévenir les situations délicates de santé ou de fin de carrière.

Une formation et une implication des responsables de service et des chefs d'équipe est menée pour partager et diffuser une culture de la prévention des risques au SEMOCTOM.

Les hypothèses de travail

Une dynamique de la population en évolution +2.23% et des tendances de déchets en baisse, selon les flux avec des impacts recherchés de nos actions menées en 2021. Le prévisionnel des tonnages totaux de 2021 devrait s'élever autour des 59 000 tonnes soit une évolution de +1%.

Les évolutions des tonnages des principaux flux envisagées pour 2021

	2019	2020	Evol 2020/2019	Prévisionnel 2021	Evol 2021/2020
Porte à porte					
OMR	25436	24760	-2.6%	24 461 †	-1.2%
Biodéchets	0	412		570	+38%
Recyclables	6323	6547	+3.5%	6 547	0%
Déchèteries					
Encombrants	5395	5531	+2.5%	5 033	-9%
Végétaux	10649	9441	-11.3%	9 450	0%
Gravats	1874	2522	+34.6%	2 093	-17%
Cartons	398	472	+18.6%	518	+17%
Bois	1934	2081	+7.6%	2 040	-2%

L'évolution du coût de traitement des déchets

Pour rappel, la Loi de Finances 2019 a programmé une hausse de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) jusqu'en 2025. Elle sera un coût supplémentaire sur les tonnes dirigées à l'incinération et à l'enfouissement selon le tableau ci-dessous. Pour 2021, cette hausse de +5€ /t s'appliquera sur les tonnes à incinérer (ordures ménagères résiduelles) et de +12€/t pour les tonnes à enfouir (les encombrants). Il est donc essentiel de maintenir les efforts de réduction des déchets et de contrôle des apports en déchèterie dont le tri dans ses équipements.

TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Incinération	3€/t	3€/t	8€/t	11€/t	12€/t	14€/t	15€/t
Enfouissement	17€/t	18€/t	30€/t	40€/t	51€/t	58€/t	65€/t

Cette augmentation pour 2021 va peser pour les ordures ménagères de + 215k€ et pour les encombrant de + 66k€.

Les coûts d'incinération

Les coûts du nouveau marché de traitement des OMR subit l'impact de la situation quasi monopolistique de l'entreprise VEOLIA sur le marché du traitement des déchets en Gironde. L'attribution de la Délégation de Service Public des 2 incinérateurs de Bordeaux Métropole à VEOLIA a rendu les déchets ultimes captifs des solutions de traitement en exploitation par celle-ci. En effet le centre d'enfouissement de Lapouyade (33) est également exploité par VEOLIA. Les autres solutions de traitement sont hors Gironde et ne possèdent pas les capacités suffisantes pour nos tonnages.

Prix négociés du Marché groupé SEMOCTOM et SICTOM - Début au 21/02/2020, fin au 20/02/2022

	2020	2021
Tarif HT /t	102.5	107
TGAP	3	8
Tarif TTC /t	116.05	126.5

La Chambre Régionale de la Cour des Comptes a établi son rapport qui nous a été transmis le 29 janvier 2021. Ce rapport établit plusieurs éléments, d'une part, il nous révèle les projections de tarifs applicables aux déchets des tiers, à savoir 135€/t à 2027. D'autre part que les tarifs pratiqués par VEOLIA aux déchets apportés par Bordeaux Métropole est 3 fois moins chers que ceux des tiers, sachant qu'en plus ce sont les tiers (entreprises et collectivités hors Bordeaux Métropole) qui payent les investissements nécessaires à la remise aux normes de ces incinérateurs. Nous pouvons ainsi projeter les coûts à tonnages constants que le syndicat aura à supporter durant les 6 années à venir

L'évolution des prix d'incinération projetée entre 2020 et 2027 s'envole : +31.71%

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OMR (t)	24760	24461	24461	24461	24461	24461	24461	24461
coût incinération €HT	102,5	107	114,75	121	126,5	130	133	135
TGAP €HT	3	8	11	12	14	15	16	17
coût TTC/t	116,05	126,5	138,325	146,3	154,55	169,6	163,9	167,2
évol prix HT N/N-1	12,90%	4,39%	7,24%	5,45%	4,55%	2,77%	2,31%	1,50%
évol prix HT entre 2020 et 2027								31,71%

Cela représente en cumulé sur les 6 prochaines années **une hausse de 1,466 Millions d'€** (à tonnes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OMR (t)	24760	24461	24461	24461	24461	24461	24461	24461
coût traitement TTC (TGAP inclus)	2 824 657,00	3 094 316,50	3 383 567,83	3 578 644,30	3 780 447,55	3 901 529,50	4 009 157,90	4 089 879,20
surcoût OMR TTC cumulé	200 450,32	470 109,82	759 361,14	954 437,62	1 156 240,87	1 277 322,82	1 384 951,22	1 466 672,52

constantes)

Une projection à tonnes constantes est déjà une projection avec des efforts réalisés pour contenir l'évolution de 2% de la population chaque année. Cela veut dire que le ratio baisse par habitant (ce qui demande de gros efforts et des actions à mener sur le terrain).

Ces augmentations ont un impact direct sur les dépenses 2021 et ne pourront pas être absorbées par des réductions par ailleurs. Seules des actions strictes de réduction des quantités d'OMR collectés pourront atténuer cette hausse. C'est d'ailleurs ce qui est projeté dans les tonnages 2021 avec une prévision volontariste de baisse des OMR de -1.2%.

L'impact financier pour le coût de traitement (hors TGAP) des OMR en 2021 est de + 321k€.

Les coûts de tri des emballages recyclables

Le marché de tri des emballages et papiers recyclables (triés dans les bacs jaunes) a été relancé en fin d'année 2020 pour un démarrage au 1^{er} janvier 2021.

L'offre la mieux disante a été retenue, toutefois le coût du tri à la tonne est en forte augmentation : de 161.57€HT la tonne à 182€HT en 2021, soit une évolution de ce poste de +134 k€ sur une année.

Les évolutions des autres postes de dépenses

Le carburant et GNR

Les prévisions sur le cours du pétrole sont à la hausse après une forte chute des cours (1.21€/l en moyenne sur 2020) durant la crise sanitaire. Les projections attendent un rebond avec le rétablissement du niveau des prix de 2019 durant l'année 2021. La prévision budgétaire établit un prix au litre à 1.32€ soit une augmentation de +58k€ sur l'année.

D'autre part, la détaxe du gasoil non routier (GNR) qui devait se terminer au 01 juillet 2020 a été reportée au 1^{er} juillet 2021, augurant une augmentation de nos dépenses de +26k€.

Le taux réduit de TVA à 5,5%

La Loi de Finances 2021 a établi un taux de TVA réduit pour les prestations concourant à la prévention et au tri sélectif. Ce taux réduit pourra s'appliquer aux prestations de tri des recyclables, au traitement des végétaux, des gravats, à toutes les prestations de communication sur la prévention et le tri sélectif ainsi que pour le transport des matériaux à recycler.

Cette diminution du taux de TVA permet une dépense évitée de plus de 70k€.

L'évolution des cours des matériaux

Les dernières tendances des matières sont toutes à la baisse, les marchés de reprise des repreneurs du SEMOCTOM dans le cadre du groupement de revente sont :

- Plastiques toutes résines : des baisses sont à prévoir avec une prévision sur les prix planchers,

- Papiers / cartons : la crise est installée les cours se sont effondrés, aujourd'hui prix de reprise du papier est à 0€, le carton voit son cours se redresser un peu mais avec de fort risque de rechute.
- Ferrailles : une baisse depuis 2018, les prix semblent se stabiliser mais sur un niveau faible, peu de chances d'augmentation dans le cours de l'année.
- Le verre : le prix a été revu à la baisse (-46%) au 2nd semestre 2020 et sera désormais actualisable tous les 3 mois (au lieu du rythme annuel), il est fort à craindre une nouvelle baisse du prix de reprise.

Malgré des tonnages de recyclables sur un niveau élevé, les recettes issues de la revente des matériaux resteront comme en 2020 sur un niveau bas sans possibilité d'une évolution à la hausse.

L'évolution des recettes issues du budget annexe (annexe 3)

Les impacts de la crise sanitaire sont encore présents, les cafés, restaurants, activités culturelles sont toujours fermés et ce jusqu'à une date indéterminée.

Dans les hypothèses de recettes issues de la redevance spéciale et des contributions aux entreprises, ces risques ont été budgétés.

En effet, les recettes prévisionnelles se fondent sur la poursuite des annulations de l'appel aux entreprises pour le COVID-19 dans les modalités suivantes (si celles-ci se poursuivent) :

- 6 mois de fermeture des cafés, restaurants, hôtels, activités culturelles
- 2 mois de potentiel confinement des commerces dits « non essentiels »
- Un doublement des liquidations et fermeture sur les commerces, restauration, activités culturelles

Également avec la refonte de la contribution aux entreprises notamment sur les zones à la REOM, les professionnels voient une évolution estimée importante, du fait notamment d'un suréquipement en bacs. Face à cette hausse, de nombreux professionnels ont choisi d'adapter leurs équipements et de trouver des solutions pour baisser leur facture : meilleur tri, apports des cartons en déchèterie, valorisation dans des filières spécialisées, départ du service public.

Les recettes 2021 intègrent ces changements et projettent donc une baisse des équipements de l'ordre de

-50% sur les zones de la CDC Rurales de l'Entre2Mers et de la CDC Convergence Garonne.

C'est à ce titre que les recettes pour le budget annexe sont prévues en 2021 de 1 122k€ au titre de la Redevance spéciale, 258k€ au titre de la contribution aux entreprises, de 77.5k€ pour les bâtiments communaux sur les zones TEOM et 14 k€ sur les zones REOM et RI, soit une hausse des recettes de +726k€.

La politique de ressources humaines

Après un travail mené en 2018 et 2019 d'analyse des besoins ayant pour conséquence une politique de titularisation importante et donc de déprécarisation des contractuels, un deuxième temps a été consacré à la création d'une charte du temps de travail co-construite pour améliorer la planification des temps de travail et des congés.

En 2020, la poursuite de la professionnalisation des services a débuté par la réorganisation mise en place en septembre 2020. Celle-ci a structuré et renforcé la Direction Technique par le recrutement d'un Responsable des Exploitations (recrutement en décembre 2020), d'un nouveau chef d'équipe centre de transfert /transport (recrutement en décembre 2020) et le remplacement attendu du chef d'équipe déchèteries (recrutement en cours).

Les lignes Directrices de gestion ayant été validées en décembre 2020, les orientations sont connues.

Ainsi, pour l'année 2021, la professionnalisation des services se poursuit, la mise en service des outils des Ressources Humaines et des Finances y participeront. C'est pourquoi 3 créations de postes seront proposées.

La politique de ressources humaines qui se poursuit en 2021, permettra de développer une politique prévisionnelle des emplois pour anticiper les départs à la retraite, accompagner aux changements de métiers et prévenir l'usure professionnelle. C'est dans ce cadre que le travail de mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sera intégré.

L'exercice budgétaire 2021

⇒ La section d'investissement 2021 : **Priorité aux travaux des nouveaux équipements de transfert, à la création de la nouvelle plateforme de Tresses, (ANNEXE 1)**

Les grandes opérations d'investissement 2021 :

Le montant des investissements est de 6 405 K€, y compris les restes à réaliser pour 586 538€.

Le remboursement du capital de la dette pour 1 639 700€

Ils se répartissent comme suit :

DEPENSES			
NATURE DES DEPENSES	RAR	Nouvelles propositions	TOTAL BUDGET
Equipement bacs, composteurs, BAV	49 034,00 €	395 270,00 €	444 304,00 €
Centre de transfert		1 828 317,38 €	1 828 317,38 €
Travaux et équipement des déchèteries	30 236,00 €	618 200,00 €	648 436,00 €
Travaux et équipement site Saint-Léon		228 476,00 €	228 476,00 €
Matériels roulants + Equipement atelier mécanique	225 904,00 €	782 700,00 €	1 008 604,00 €
Equipement et aménagement Pôle administratif - Communication - Pôle exploitation (logiciels, étude, mobilier...)	266 056,00 €	133 051,73 €	399 107,73 €
Prévention : RAR (aire de compostage DV + biodéchets Créon) + Aménagement de 16 plateformes de proximité de broyage DV	15 308,00 €	66 800,00 €	82 108,00 €
Capital des emprunts		1 639 700,00 €	1 639 700,00 €
Capital SPL TRIGIRONDE		56 580,00 €	56 580,00 €
Dépenses Imprévues		69 556,15 €	69 556,15 €
TOTAL	586 538,00 €	5 818 651,26 €	6 405 189,26 €

Plateforme Tresses : 300 K€
 Plateforme St Léon : AP 177K€
 Pôle hybride St Caprais : AP 60 K€
 3000 pour bac de St Germain : 50 K€

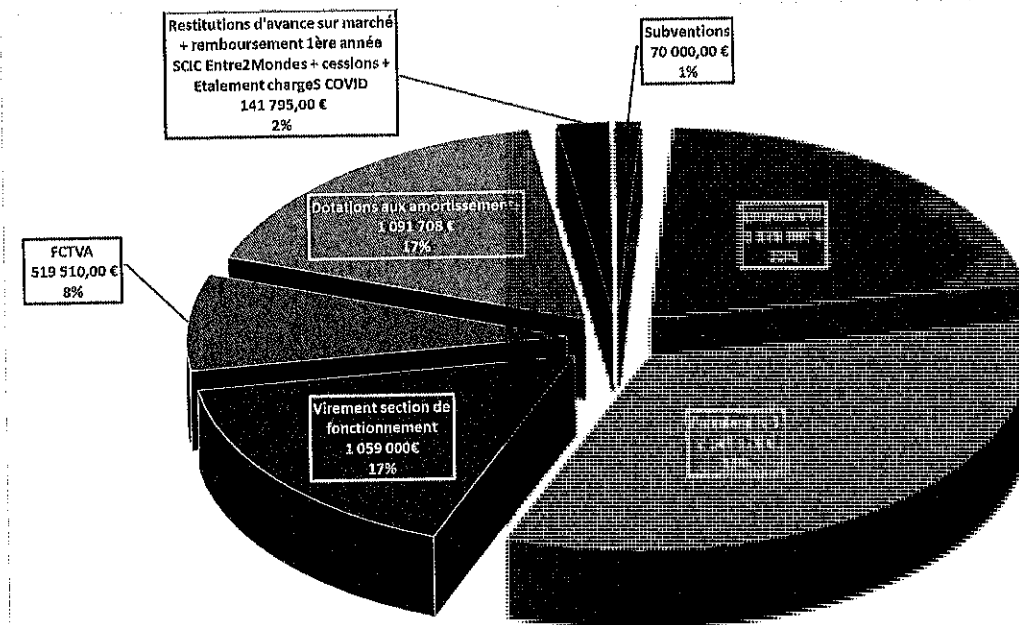
Aire de stockage caissons : 100 K€
 Etude sur le devenir des bâtiments et extension : 20 K€
 Etude sur traitement des OMR : 10 K€
 Aménagements divers (chauffage, portes automatiques...) : 68 K€

2 déchetteries : 100 K€
 2 OMR : 400 K€
 2 PL : 80 K€
 5 plateformes de proximité de broyage : 15 K€

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Des emprunts nouveaux à hauteur de 1 378K€ et un autofinancement de 4 851K€ financent les investissements.

Les subventions pour des opérations d'équipement s'élèvent à 70 K€ (restes à réaliser). Des restitutions d'avance sur marché d'un montant de 105.73 k€ sont des restes à réaliser.



⇒ **La section de fonctionnement 2021 : une progression importante des dépenses réelles de fonctionnement et une baisse des recettes (ANNEXE 2)**

Le comparatif est établi par rapport au compte administratif 2020, même si la comparaison n'est pas toujours opportune, du fait des impacts de la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1 014 K€ par rapport au CA 2020 (+7.84 %) :

Les prestations extérieures intégrant la collecte et le traitement des déchets (incinération, compostage, tri...) sont en forte augmentation de + 414 k€ soit + 7.18%. Cette augmentation s'explique notamment par :

- L'augmentation du prix de l'incinération des OMR : + 12,80 €/t soit + 321,37 k€
- L'augmentation du prix du tri des recyclables : + 14,28 €/t soit + 93,5 k€
- Les frais du cabinet CTR sur l'optimisation fiscalité GO + électricité + 27,5 k€ mais recettes (+ 49,8 k€)

Également les coûts des carburant est prévu à la hausse sur 2021 avec une consommation habituelle (pour rappel -15 000l consommés en 2020 du fait de la fermeture des déchèteries), prévision du prix au litre à 1.32€ soit une augmentation de + 58k€. Le Gasoil Non Routier voit sa détaxe disparaître au 1^{er} juillet 2021, soit une augmentation de + 215.62% pour + 26k€.

Les charges de gestion courante devraient s'élever à 983 500€, soit une augmentation de + 256 k€ du fait de l'augmentation de la consommation en énergie (mise en service des nouveaux bâtiments de transfert), de l'augmentation de la maintenance du fait de matériels supplémentaires + 38k€, de travaux reportés depuis plusieurs années d'entretien des bâtiments (Peintures, nettoyage séparateur hydrocarbure + curage réseaux) soit + 40 k€, de l'augmentation attendue de l'assurance des bâtiments à risques +21k€.

Des soldes de formation viennent s'ajouter pour + 32.5k€, l'étude sur le Document unique + 17.5k€ et la remise au niveau de 2019 du budget communication : +60k€.

Les charges de personnel (masse salariale + formation + assurance personnels) devraient s'établir à 5 323 K€, soit une augmentation de 204 K€ (+3.98 %).

Les charges de personnels représentent 36% des dépenses de fonctionnement et ce depuis 4 ans.

Les augmentations s'expliquent de la manière suivante :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +16 100€
- Impact nouvelles réglementation Etat (PPCR + 10% précarité) : + 36 700€
- IFSE (accompagnement de la professionnalisation) et astreinte : +25 000€
- Prévisionnel CLM/CLD : + 27k€
- Allocation de Retour à l'Emploi : + 44 000€
- Impact des avancement et titularisation 2020 : + 30 000€
- Impact réorganisation sur année entière : 4 postes créés : + 70 700€
- Besoins nouveaux pour professionnalisation et fin de la structuration des services : 2 postes créés : + 31 000€

A ces dépenses réelles de fonctionnement s'ajoutent :

- Les charges financières qui devraient s'élever à 148 K€.
- Les dépenses imprévues devraient s'élever à 803 K€.
- Les dotations aux amortissements et provision pour charges devraient s'élever à 1 121 k€.

Globalement le budget des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à 17 081 K€. Dont 138k€ de frais supplémentaires dû aux suites de l'incendie pour une durée de 4 mois.

En synthèse :

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2020 et le budget prévisionnel 2021 est de + 1 014 k€, soit une évolution de +7.84 % (+ 6.77 % sans les surcoûts liés à l'incendie du centre de transfert).

Les recettes de fonctionnement augmentent de 626 K€ par rapport au CA 2020 :

Ces recettes sont tout d'abord évaluées sans évolution des tarifs.

Elles sont principalement constituées des participations appelées aux CDC calculées sur la base de la population 2021 qui compte 2 443 habitants de plus. Le montant avant augmentation s'établit à 10 581 k€.

Sont également intégrées, les recettes issues de la vente des matériaux à hauteur de 392 k€ (-13.5%), la chute des cours des matériaux entraîne une prévision avec une perte de recettes de - 61 k€

Cette baisse de recettes s'accompagne d'une faible augmentation prévisionnelle des soutiens des éco-organismes de +0.83% soit près de +12 k€, affichant celles-ci à 1 500 k€.

Également une légère augmentation des subventions est attendue de +20k€ et le versement de l'aide pour l'opération biodéchets qui aurait dû être versée en 2020 pour 70k€.

En revanche, les facturations aux professionnels par la Redevance Spéciale et la contribution sont en hausse de +723k€ du fait de la révision de la formule de tarification. Ces recettes de fonctionnement sont un versement du budget annexe correspondant aux coûts de la collecte et traitement des entreprises et des bâtiments communaux supportés dans le budget principal. Cette part s'élève à 1 463€.

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteindrait 14 431 K€ et avec les opérations d'ordre et l'excédent reporté (2 344 K€) 16 775 K€.

Les options pour le budget 2021

Avant le débat d'orientations budgétaires, la prévision **d'investissements** pour l'année 2021 est à hauteur de **6 405 189 €**.

Le budget prévisionnel des **dépenses de fonctionnement** s'élève à **17 081 263 €**

Le besoin en recettes supplémentaires qui devrait donc être appelé auprès des CDC s'élève à 306 673 € soit un besoin d'augmentation des participations de 2.90 %

Les indicateurs financiers envisagés fin 2021 :

- Taux d'épargne brute : 8.39 % (7.98% CA 2020)
- Capacité de désendettement : 9.08 ans (10.07 ans CA 2020)

Afin de retrouver un niveau de capacité d'autofinancement correct, d'améliorer nos indicateurs financiers à savoir le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement, l'appel à participation devrait s'élever à +4.30% ce qui constitue une hypothèse alternative.

HYPOTHESES D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021		Augmentation Participation CDC	Montant des dépenses imprévues	Virement à la section d'Investissement	BESOIN FINANCEMENT PAR EMPRUNTS	échéances supplémentaires 2022	Impact sur participation CDC 2022
Base	Augmentation participation CDC	2,90%	803 000,00 €	1 059 000,00 €	1 378 000,00 €	7 145,00 €	0,07%
1	Augmentation participation CDC	4,30%	803 000,00 €	1 259 000,00 €	1 178 000,00 €	14 576,07 €	-0,14%

	2019	Réalisé 2020	Base	Hypothèse 1
Augmentation Participation CDC		4,97%	2,90%	4,30%
TAUX D'EPARGNE BRUT (Recettes moins Dépenses)/Recettes	7,04%	7,98%	8,39%	9,60%
<i>Satisfaisant de 8 à 12 %</i>	<i>sans rembt Axa 1 334 k€</i>			
CAPACITE DE DESENETTEMENT Encours de dette/Epargne brute	7,3 ans	10,07 ans	9,08 ans	7,69 ans
<i>Satisfaisant entre 10 et 12 ans - critique au-delà de 15ans</i>	<i>dont 346 163 € garantie d'emprunt SPL</i>			

Le Président ouvre le débat des orientations budgétaires 2021

Les membres du Comité Syndical sont favorables à la majorité pour une augmentation de la participation des collectivités adhérentes à 2.90 %.

Le Président clôture le débat en proposant de présenter au prochain Comité Syndical le budget 2021, avec une augmentation des appels à participation de 2.90 %.

Le Comité Syndical,

Article 1 :

Atteste de la tenue, le 11 mars 2021, du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Article 2 :

Approuve le rapport des orientations budgétaires 2021 tel qu'il leur a été présenté.

Article 3 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Saint-Léon, le 18 mars 2021

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,

Jean-François AUBY

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

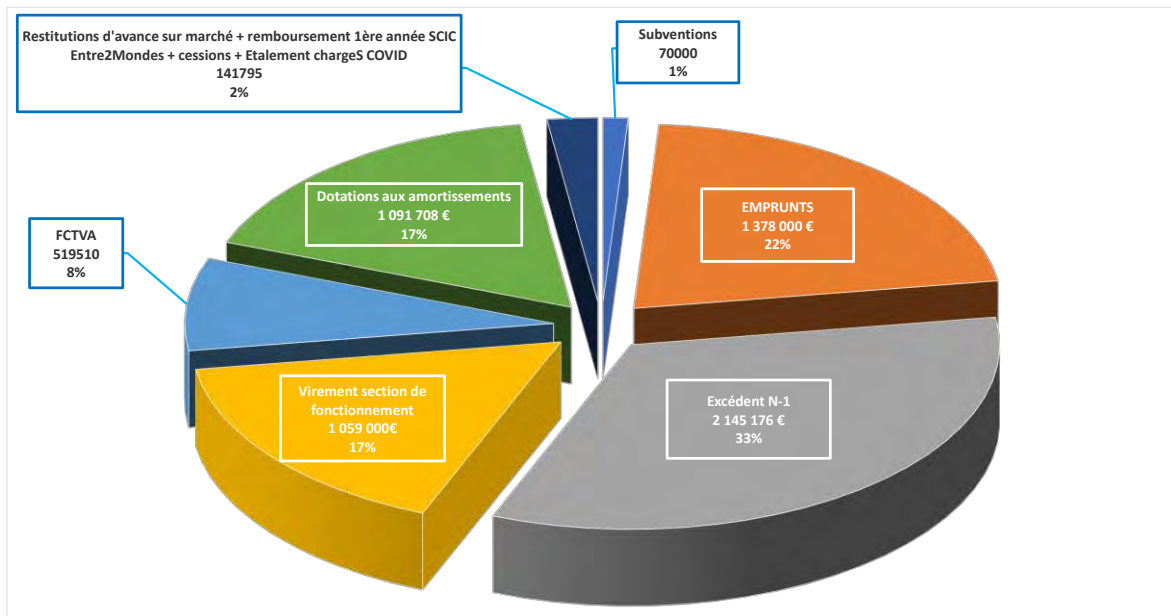


ID : 033-253300545-20210319-20201_02-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 11 MARS 2021 (Document ID : 033-253300545-20210319-20201_02-DE)
PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS 2021

DEPENSES				RECETTES			
NATURE DES DEPENSES	RAR	Nouvelles propositions	TOTAL BUDGET	RAR : Subvention + restitutions avances	EMPRUNTS	FONDS PROPRES	PREVISIONS 2021
Equipement bacs, composteurs, BAV	49 034,00 €	395 270,00 €	444 304,00 €		393 000,00 €	51 304,00 €	444 304,00 €
Centre de transfert		1 828 317,38 €	1 828 317,38 €	84 130,00 €		1 744 187,38 €	1 828 317,38 €
Travaux et équipement des déchèteries dont aménagement terrain de Tresses (300 K €) + Plateforme DV, gravats St-Léon (AP 117 K€)+ Pôle hybride St-Caprais (AP 60 K€) + 2ème pont bascule St-Germain (50 k€)	30 236,00 €	618 200,00 €	648 436,00 €		200 000,00 €	448 436,00 €	648 436,00 €
Travaux et équipement site Saint-Léon dont remise en état parking BOM & aire de stockage caisson (100 k€)		228 476,00 €	228 476,00 €		100 000,00 €	128 476,00 €	228 476,00 €
Matériels roulants + Equipement atelier mécanique dont 223 k€ de RAR y compris 1 polybenne, 2 fourgons, 1 VL + pour 2021 : 1 polybenne, 2 BOM, 2 VL	225 904,00 €	782 700,00 €	1 008 604,00 €	21 600,00 €	685 000,00 €	302 004,00 €	1 008 604,00 €
Equipement et aménagement Pôle administratif - Communication - Pôle exploitation (logiciels, étude, mobilier...) dont étude d'optimisation de collecte (120 k€) et logiciels RH - OCTIME (badgeuse) - FINANCES (173 k€)	266 056,00 €	133 051,73 €	399 107,73 €	70 000,00 €		329 107,73 €	399 107,73 €
Prévention : RAR (aire de compostage DV + biodéchets Créon) + Aménagement de 16 plateformes de proximité de broyage DV	15 308,00 €	66 800,00 €	82 108,00 €			82 108,00 €	82 108,00 €
Capital des emprunts		1 639 700,00 €	1 639 700,00 €			1 639 700,00 €	1 639 700,00 €
Capital SPL TRIGIRONDE		56 580,00 €	56 580,00 €			56 580,00 €	56 580,00 €
Dépenses imprévues		69 556,15 €	69 556,15 €			69 556,15 €	69 556,15 €
TOTAL	586 538,00 €	5 818 651,26 €	6 405 189,26 €	175 730,00 €	1 378 000,00 €	4 851 459,26 €	6 405 189,26 €

2,74% 21,51% 75,74%



BUDGET ANNEXE : REDEVANCE SPECIALE
REALISÉ 2018 à 2020 - PROJET BUDGET PREVISIONNEL 2021
DOCUMENT DE TRAVAIL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellés des dépenses	REALISÉ 2018	REALISÉ 2019	Réalisé 2020	PROJET BUDGET 2021
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	215 593,86 €	231 812,28 €	258 925,76 €	512 000,00 €
Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement par CB)	15,65 €	15,59 €	20,77 €	50,00 €
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	360 949,80 €	383 086,64 €	481 268,23 €	951 412,00 €
Créances admises en non valeur	112,17 €	670,77 €	339,46 €	500,00 €
Créances éteintes	8 677,96 €	6 066,11 €	2 552,65 €	5 000,00 €
Titres annulés sur exercices clos	2 057,03 €	2 376,68 €	724,21 €	2 500,00 €
TOTAL	587 406,47 €	624 028,07 €	743 831,08 €	1 471 462,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellés des recettes	REALISÉ 2018	REALISÉ 2019	Réalisé 2020	PROJET BUDGET 2021
Résultat antérieur	1 529,96 €	- €	- €	- €
Redevance spéciale artisans, commerçants, Ets publics...	425 579,16 €	455 357,02 €	580 979,94 €	1 121 739,00 €
Redevance spéciale bâtiments communaux	71 743,28 €	75 314,13 €	75 483,37 €	77 531,00 €
Contribution entreprises CD Communes Rurales de l'Entre Deux Mers + CDC Convergence Garonne	75 336,61 €	79 562,31 €	72 939,71 €	258 080,00 €
Bâtiments communaux CD Communes Rurales de l'Entre Deux Mers + CDC Convergence Garonne	12 962,10 €	13 794,61 €	14 117,01 €	14 112,00 €
Recouvrement sur créances admises en non valeur			298,26 €	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	255,36 €		12,79 €	
TOTAL	587 406,47 €	624 028,07 €	743 831,08 €	1 471 462,00 €

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 11 MARS 2021 (Document de référence)
BUDGET PRINCIPAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

NATURE DEPENSES	REALISÉ 2020	PROJET BUDGET 2021	Différence 2021/2020	% 2021/2020
Prestations extérieurs (611) - Tri recyclables (6188) - TGAP (637)	5 771 384,69 €	6 185 580,00 €	414 195,31 €	7,18%
Charges de personnel	5 119 563,41 €	5 323 120,00 €	203 556,59 €	3,98%
Frais de carburant (gasoil) + combustible (GNR)	639 651,56 €	719 200,00 €	79 548,44 €	12,44%
Fournitures Atelier + réparations extérieures matériel roulant + huile, graisse, Ad Blue...	517 613,50 €	546 500,00 €	28 886,50 €	5,58%
Charges de gestion courante (eau, électricité, téléphone, affranchissement, assurances, frais d'entretien, maintenance, impression communication, impôts et taxes,...)	727 900,80 €	983 500,16 €	255 599,36 €	35,11%
Autres charges de gestion (dont subventions St-Léon, RIZIBIZI, autres subventions + Indemnités élus)	138 243,68 €	190 395,00 €	52 151,32 €	37,72%
Charges financières (intérêts)	132 017,26 €	148 130,23 €	16 112,97 €	12,21%
Dotation aux amortissements + Etalement sur 5 ans charges COVID 2020 + provision sur auto assurance CLM & CLM	1 006 360,50 €	1 120 838,00 €	114 477,50 €	11,38%
TOTAL	14 052 735,40 €	15 217 263,39 €	1 164 527,99 €	8,29%
Virement à la section d'investissement	- €	1 059 000,00 €		
Dépenses imprévues (maxi 7,5 % du total dépenses)	- €	803 000,00 €		
Charges exceptionnelles (écritures d'ordre de cessions - titres annulés sur exercice clos...)	22 175,44 €	2 000,00 €		
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	14 074 910,84 €	17 081 263,39 €		

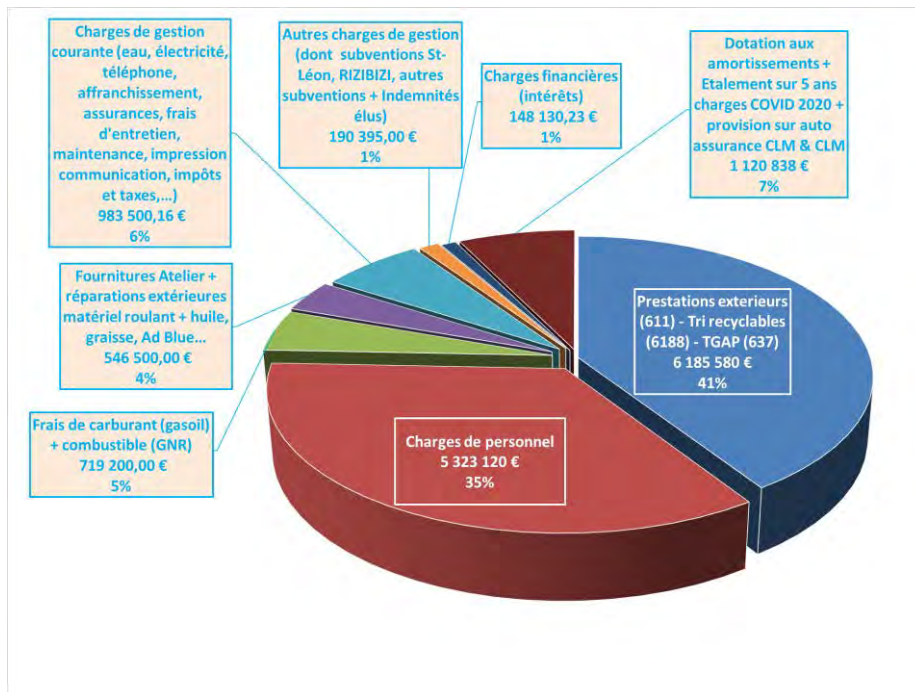
PRINCIPAUX FACTEURS D'AUGMENTATION

*Traitement OM : + 12,80 €/t (+ 313 k€)
 Tri recyclables : + 14,28 €/t (+ 93,5 k€)
 Frais CTR sur optimisation fiscalité GO + électricité (+ 27,5 k€)
 mais recettes (+ 49,8 k€)
 GVT : +16k€
 Impact nouvelles réglementations : + 37k€
 IFSE / Astreintes : + 35k€
 CLM/CMO : +27k€
 ARE : +44k€
 Impact avancement et réorganisation + 60k€
 Gasoil : prévision prix au litre : 1,32 € (2020 : 1,21 €/l) sur 515 000 l (2020 : 500 000 l) : + 57,7 k€
 GNR 2021 : 30 000 l à 1,18 (taxe + 215,62 ¢/c/01/07) Prix moyen 2020 : 0,76 €/l sur 12 514 l : + 26 k€*

*Dessouchage parcelle St-Léon : 14 k€
 Entretien des bâtiments (Peintures, nettoyage séparateur hydrocarbure + curage réseaux) : 40 k€
 Etude DUERP : + 17,5 k€
 Assurance nouveaux CT : + 21 k€
 Plus de matériel sous contrat de maintenance : + 38 k€
 Solde formation logiciel RH + OCTIME + Finances : 32,5 k€
 Communication et prévention (retour au niveau budget 2019) : + 60 k€*

*Augmentation du nombre de VP : + 44,2 k€
 Subventions versées aides au lancement de projets "économie circulaire" : + 10 k€*

*Dotation aux amortissements : + 104 k€
 Etalement charges COVID 2020 : + 9,5 k€*



Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le



ID : 033-253300545-20210319-20201_02-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 11 MARS 2021 (Document de travail) BUDGET PRINCIPAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE RECETTES	REALISÉ 2020	PREVISIONNEL 2021	% 2020/2021
Vente matériaux	452 966,05 €	391 960,00 €	-13,47%
Soutiens éco-organismes	1 487 258,38 €	1 499 638,00 €	0,83%
Redevances déchèteries + mise à disposition 10, 20, 30 m ³ , bacs, composteurs + redevance spéciale (budget annexe)	975 294,66 €	1 700 620,00 €	74,37%
Participation CDC (sur tarifs 2020)	10 552 120,84 €	10 629 392,00 €	0,73%
Atténuation charges de personnel	113 947,94 €	117 684,00 €	3,28%
Subventions ADEME + participation groupement de revente	- 46 406,39 €	90 421,00 €	-294,85%
FCTVA	2 184,00 €	1 219,00 €	-44,18%
TOTAL	13 537 365,48 €	14 430 934,00 €	6,60%
Résultat N-1	1 880 330,01 €	2 145 176,41 €	14,09%
Produits exceptionnels (cession + écritures d'ordre + Prise en charge assurances...)	683 447,95 €	198 480,00 €	-70,96%
Transfert de charges de gestion courante : Dépenses COVID - Étalement sur 5 ans	47 820,63 €		-100,00%
TOTAL RECETTES	16 148 964,07 €	16 774 590,41 €	3,87%

PRINCIPAUX FACTEURS D'EXPLICATION

*Prudence sur les prix de rachat matières (cours des mercuriales en baisse)
Baisse reprise verre de 14,12 €/t sur année entière + risque de baisse supplémentaire de 4,16 € : - 75,3 k€*

Mise en application sur année entière nouveaux tarifs RS : + 722,9 k€

*Augmentation population : + 2 448 h : +225 k€
Fin tarif dégressif St-Loubès et Cadillac : - 106k€*

*Prise en charge taxi agent avec handicap : + 18,88 k€
Reprise provision charges auto-assurance sur CLM/CLD : + 18,6 k€*

2020 : Subvention ADEME rattachée en 2019 et non perçue en 2020 : - 70 k€

Dont indemnité sinistre incendie CT non transféré en investissement

2020 : dont rattachement solde indemnité sinistre incendie CT : 513,55 k€

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2021 : 17 081 263,39 €

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2021 : 16 774 590,41 €

RECETTES MANQUANTES : - 306 672,98 €